



ZOOM L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE : UN ACTEUR MAJEUR DE L'ENSEIGNEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

ANALYSE QUANTITATIVE

Synergies statistiques

Fédération Wallonie-Bruxelles – Wallonie

Décembre 2017



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE



Wallonie

Sommaire

Préface	4
Avant-Propos	5
1. Introduction	6
L'enseignement de promotion sociale en quelques chiffres... ..	7
2. Organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale	8
2.1. Présentation de la promotion sociale.....	8
2.2. Budget de la promotion sociale	14
2.3. Population enseignante	15
3. Portrait du public potentiel	21
4. L'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles	27
4.1. Données générales sur l'enseignement de promotion sociale	27
4.2. Projets spécifiques	40
4.2.1. Projet REINSERT	40
4.2.2. Alphabétisation	41
4.2.3. Interventions extérieures : conventions et Fond social européen	43
4.2.4. Valorisation des acquis (VA)	47
4.2.5. Validation des compétences	48
4.2.6. Conventions automatiques de valorisation	50
5. Conclusion	51
Annexes	52

Depuis 25 ans, l'enseignement de promotion sociale permet à chaque adulte de plus de 18 ans, d'acquérir de nouvelles compétences et d'obtenir un diplôme ou certificat dans les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur. Il contribue ainsi à un meilleur épanouissement personnel et constitue un véritable outil d'insertion professionnelle

Pour la première fois, une analyse quantitative détaillée de ce secteur est réalisée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisée autour de trois parties, cette publication présente, dans un premier temps les aspects budgétaires et les données relatives aux enseignants. Cette première partie décrit également le système modulaire qui régit l'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La seconde partie dresse le portrait de la population à laquelle l'enseignement de promotion sociale s'adresse au travers

d'indicateurs classiques comme son niveau de diplôme, sa structure par âge, par sexe, et la situation sur le marché du travail.

La troisième partie fournit des informations sur les différentes composantes et domaines d'intervention de l'enseignement de promotion sociale, ainsi que sur sa population étudiante. Sont notamment présentées dans cette partie des données générales mais également quelques projets spécifiques tels que les collaborations dans le cadre de l'alphabétisation, du milieu carcéral ou encore les conventions conclues avec des partenaires extérieurs et les actions cofinancées par le Fonds social européen.

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite avec l'Administration générale de l'Enseignement (DGENORS - Direction de l'enseignement de promotion sociale), la Direction de la Recherche du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ARES et l'IWEPS. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Frédéric Delcor
Secrétaire général

Jean-Pierre Hubin
Administrateur général



Les phénomènes sociaux, économiques et environnementaux qui concernent les francophones de Belgique obéissent à des logiques qui dépassent les délimitations institutionnelles fixées par la structure fédérale belge. Forts de ce constat, le Gouvernement de la Wallonie et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont souhaité renforcer leurs synergies statistiques.

Un accord de coopération a été conclu entre les différents acteurs qui produisent des analyses sur les compétences de ces deux entités fédérées. Cet accord dit de «synergies statistiques» est entré en vigueur le 8 octobre 2009 via décret.

Dans le cadre de ce décret, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (MFWB), l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française (ETNIC) et l'Institut

Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) sont amenés à collaborer pour réaliser un programme de travail commun. Ce travail vise, d'une part, à assurer une harmonisation des concepts, des indicateurs et de l'articulation des systèmes d'information entre institutions, et d'autre part, à réaliser des analyses sur des thématiques qui sont transversales aux compétences de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La présente publication s'intègre dans un ensemble dont l'objectif est de présenter le résultat d'analyses réalisées en commun, au fur et à mesure de l'avancement du programme de travail.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et sommes évidemment à l'écoute de vos commentaires, demandes ou suggestions.

Sébastien Brunet
Administrateur général
IWEPS

Frédéric Delcor
Secrétaire général
Fédération Wallonie-Bruxelles

Lionel Bonjean
Administrateur général
ETNIC

1 Introduction

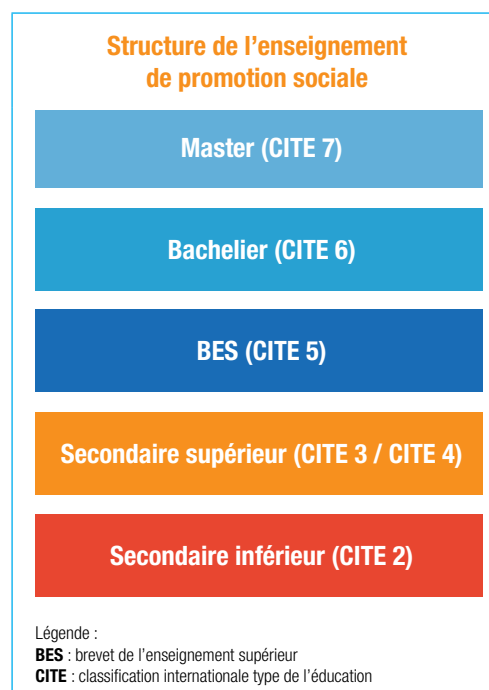
L'éducation et la formation tout au long de la vie¹ sont essentielles dans notre société car elles permettent aux adultes d'acquérir une formation initiale mais également de se perfectionner, se reconverter... dans divers domaines de qualification. L'enseignement de promotion sociale (EPS) en Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans cette dynamique. Ainsi, le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale énumère les deux finalités suivantes :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Par ailleurs, l'enseignement de promotion sociale est également un opérateur exclusif dans quelques filières de formation (exemple : optique/optométrie, maréchalerie, bijouterie, maroquinerie...). Il délivre également des titres qui permettent soit d'accéder à une profession lorsqu'une législation prévoit qu'un titre particulier est nécessaire, soit de bénéficier d'un meilleur barème. C'est le cas notamment pour les connaissances de gestion de base, le CAP (Certificat d'Aptitude Pédagogique), le CAPAES (Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur), l'aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques, les aides-soignants, les bibliothécaires brevetés, les géomètres-experts, les conseillers en prévention, les cadres du secteur non marchand...

Les établissements de promotion sociale organisant une section au niveau supérieur (tel que visée à l'article 10, §2 du décret du 16 avril 1991) sont considérés comme des établissements d'enseignement supérieur. Ce dernier a été redéfini par le décret 'paysage'² à la fois en termes d'organisation, d'aménagement des études, de missions...

C'est également ce décret qui crée l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) qui fédère tous les établissements d'enseignement supérieur.



Le présent zoom a pour objectif de dresser quantitativement un portrait de l'activité de ce secteur à travers les différents publics visés par celui-ci. Le document s'articule ainsi autour de trois parties distinctes :



- organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale : il permet de positionner l'enseignement de promotion sociale dans son fonctionnement et ses objectifs et décrit ses ressources (budget et personnel) ;
- le portrait du public potentiel au travers de quelques statistiques de base concernant la population wallonne et bruxelloise ;
- la description quantitative de l'enseignement de promotion sociale à travers ses différentes activités.

¹ L'expression « éducation et formation tout au long de la vie » désigne la recherche ininterrompue, facultative et volontaire de la connaissance pour des raisons personnelles ou professionnelles. L'objectif général est l'amélioration des connaissances, des aptitudes et des compétences. Le caractère intentionnel des activités d'apprentissage les distingue des autres types d'activités, sportives et culturelles, par exemple.
http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Lifelong_learning/fr







² Décret du 7 novembre 2013.

L'enseignement de promotion sociale en quelques chiffres...




OFFRE

	160 établissements	64 organisant uniquement des UE classées au secondaire
		6 organisant uniquement des UE classées au supérieur
		90 organisant des UE classées au secondaire et au supérieur
	2.986 unités d'enseignement	63% (1.882) classées au secondaire
		37% (1.104) classées au supérieur

RÉALISÉ

	158.497 Etudiants	78% (123.972) suivent des UE classées au secondaire
		22% (34.525) suivent des UE classées au supérieur
	429.971 Inscriptions	68% (291.308) dans des UE classées au secondaire
		3 premiers groupes
		Langues (28% - 80.942)
		Informatique (9% - 27.144)
		Services sociaux et familiaux (6% - 18.697)
		Gestion (28% - 39.068)
		Enseignement - Formation du personnel (22% - 30.809)
		Informatique (10% - 14.704)
	67.351 Etudiants exonérés du droit d'inscription	63% (42.607) demandeurs d'emplois
		14% (9.479) bénéficiaires du RIS
		23% (15.265) autres exemptions
	19.492 Inscriptions aux épreuves intégrées	56% (10.982) dans des EI de sections classées au secondaire
		44% (8.510) dans des EI de sections classées au supérieur
	37.367 inscriptions aux stages	59% (22.217) dans des stages de sections classées au secondaire
		41% (15.150) dans des stages de sections classées au supérieur
	12.403 Titres authentifiés	72% (8.983) titres de sections classées dans l'enseignement secondaire
		28% (3.420) titres de sections classées dans l'enseignement supérieur

PROJETS SPÉCIFIQUES

	48.315 Valorisations	86% (41.488) en admission/dispense dans une UE
		14% (6.827) en sanction d'une UE
	115.086 périodes d'alphabétisation organisées	57% (65.129) financées par les établissements
		43% (49.957) financées par des interventions extérieures
	2.808 inscriptions REINSERT (intra-muros)	3 premiers groupes
		16% Langues
		15% Informatique
		15% Français (alphabétisation)

Légende :

UE : Unité d'Enseignement

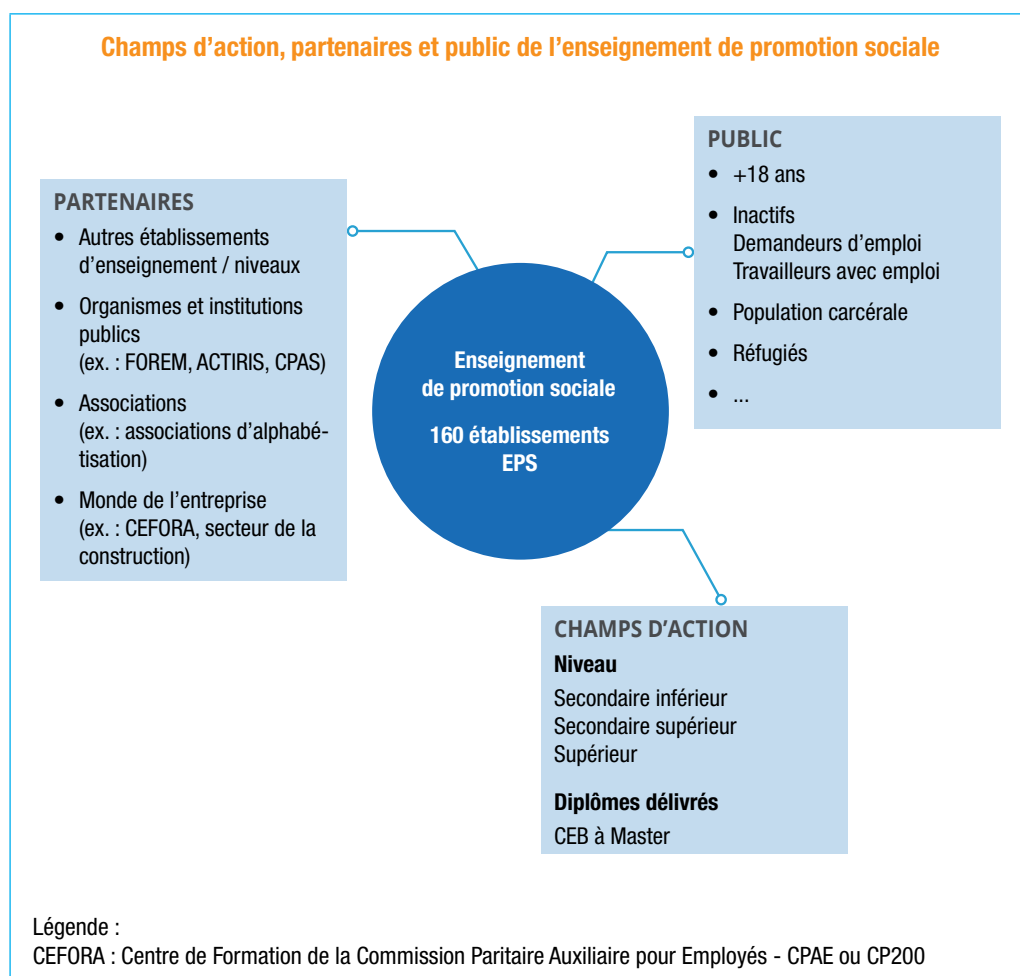
RIS : Revenu d'Intégration Sociale

EI : Épreuve Intégrée

2 Organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale

2.1. Présentation de la promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale propose aux adultes des filières d'enseignement de niveau secondaire et supérieur, à l'issue desquelles des titres reconnus peuvent être délivrés (CEB, CQ, BES, CESS, bachelier, master...)³.



³ <http://www.enseignement.be/index.php?page=27217&navi=3702>

Public

Le public potentiel de la promotion sociale est varié. Peut être admis dans l'enseignement de promotion sociale, tout étudiant n'étant plus soumis à l'obligation scolaire (soit à partir de 18 ans⁴) qu'il soit inactif, travailleur, demandeur d'emploi... L'enseignement de promotion sociale (EPS) permet, dans certaines conditions, d'obtenir le congé d'éducation payé. Grâce à celui-ci, les travailleurs peuvent suivre une formation tout en étant rémunérés. Par ailleurs, certains établissements de promotion sociale organisent également des Unités d'Enseignement (UE) à destination de publics plus spécifiques comme par exemple des cours d'alphabétisation pour les réfugiés. Ces cours peuvent également être organisés avec des associations ou encore des pouvoirs locaux dans le cadre de partenariats (cfr point ci-dessous). Cet enseignement est également accessible en intra-muros dans les prisons, puisque des formations peuvent être données aux détenus via l'organisation d'Unités d'Enseignement, ou en extra-muros via un accompagnement des détenus ou des justiciables visant à la mise en formation ou la poursuite de la formation entamé en prison.

Partenariat

Étant donné que l'enseignement de promotion sociale est en lien étroit avec la formation professionnelle, l'enseignement de plein exercice et le monde de l'emploi, des dispositifs existent depuis 1994 pour favoriser au maximum la collaboration entre les différents acteurs. Des partenariats peuvent ainsi être mis en place avec des opérateurs de formation, des associations ou encore des organismes publics ou privés. Ces partenariats sont formalisés par une convention qui peut être de deux types :

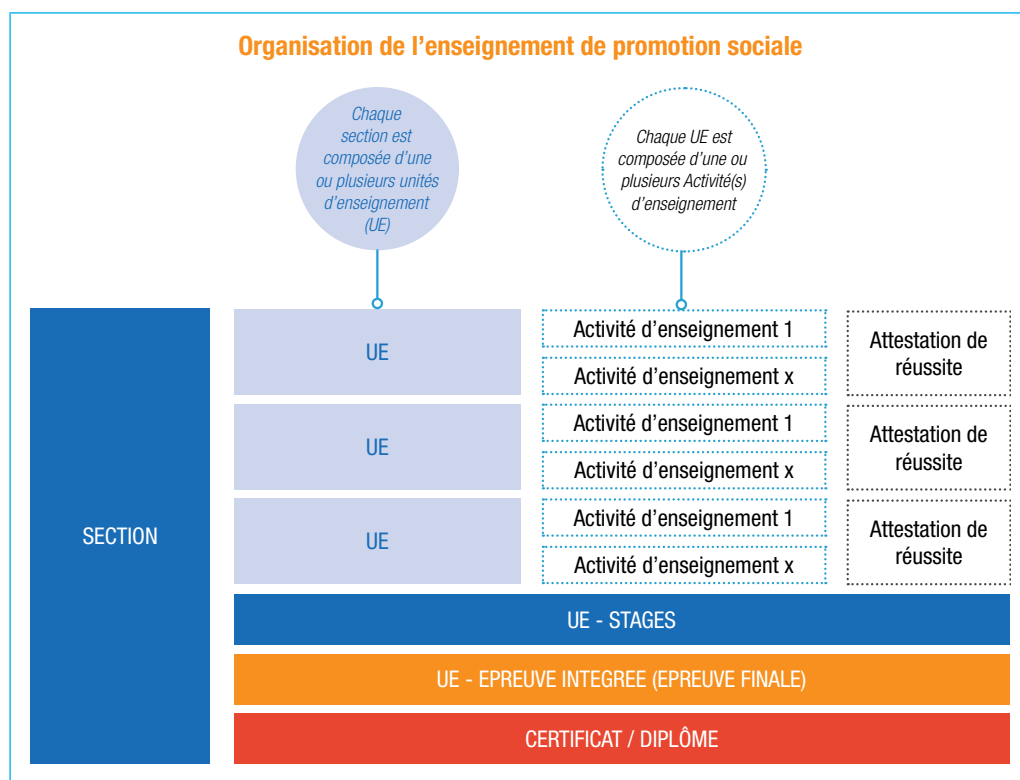
- une convention dite « ordinaire » : partenariat ponctuel passé entre l'établissement ou le pouvoir organisateur et le partenaire pour répondre à un besoin défini ;
- une convention cadre : partenariat structurel conclu entre le/la Ministre en charge et une institution demandeuse. Il répond à des besoins plus larges et peut concerner plusieurs établissements.

Exemple : convention avec l'École d'Administration publique (EAP), le FOREM, avec le secteur de l'électricité ou non-marchand privé, CEFORA, Bruxelles Formation...

En moyenne, ce sont plus de 1.000 conventions qui sont conclues par an entre des établissements de promotion sociale et des partenaires extérieurs.

4 Sauf cas particulier où l'accès est possible dès 15 ans.

Organisation⁵



L'enseignement de promotion sociale est organisé de manière modulaire selon un système d'unités d'enseignement (UE), soit de transition (préparant principalement à la poursuite des études, y compris dans l'enseignement supérieur ou offrant la possibilité d'accéder à un niveau de qualification), soit de qualification (permettant d'accéder à une épreuve intégrée qui octroie un niveau de qualification et offre aussi la possibilité de poursuivre des études, y compris dans l'enseignement supérieur). Une section comprend plusieurs unités d'enseignement. Celles-ci sont associées à des secteurs et à des groupes. Il existe ainsi 10 secteurs⁶ tels que : industrie, économie... Ceux-ci sont eux-mêmes

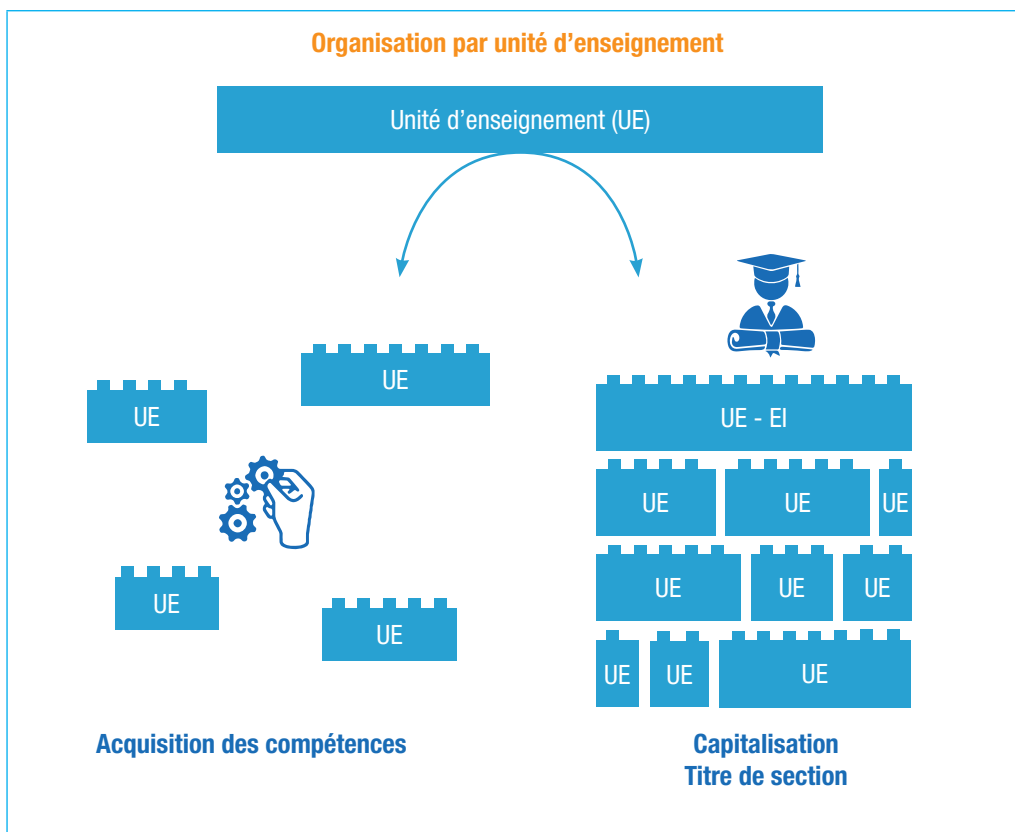
déclinés en 78 groupes tels que, pour le secteur industrie : électricité, mécanique, informatique industrielle...

Chaque module ou unité d'enseignement (« ensemble pédagogique cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé ») permet d'acquérir des compétences particulières et est classé :

- dans l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur ;
- dans l'enseignement supérieur de type court ou de type long.

⁵ <http://www.enseignement.be>

⁶ Voir liste des secteurs et groupes en annexe.



Les étudiants inscrits dans une ou des unité(s) d'enseignement recherchent :

- soit l'acquisition de compétences particulières au travers de l' (des) unité(s) d'enseignement dans laquelle (lesquelles) ils sont inscrits ;
- soit l'acquisition d'un titre (certificat ou diplôme) par la capitalisation des unités d'enseignement appartenant à une section.

Dans ce dernier cas, lorsque l'étudiant dispose de toutes les unités d'enseignement prévues au dossier pédagogique de la section, il peut présenter une épreuve « de synthèse » ou « finale » appelée épreuve intégrée⁷.

C'est la réussite de cette épreuve qui lui permettra de décrocher le certificat ou le diplôme de section.

Ces certificats et diplômes sont :

- soit spécifiques à l'enseignement secondaire ou supérieur de promotion sociale ;
- soit correspondant aux titres délivrés par l'enseignement secondaire ou supérieur de plein exercice.

La plupart des sections comportent des stages.

7 L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » est sanctionnée par une épreuve qui a un caractère global et qui peut prendre la forme d'une mise en situation, d'un projet, d'un travail de synthèse, d'une monographie ou d'une réalisation pratique commentée. Cette épreuve a pour objectif de vérifier si l'étudiant maîtrise les acquis d'apprentissage des unités déterminantes mentionnées au dossier pédagogique d'une section. Elle est réalisée par le Conseil des études qui, à cette occasion, est élargi à des membres extérieurs à l'établissement (employeurs, lieux de stages...) appelés jury (Source : AGCF du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale et AGCF du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de type long).

Carte des établissements de promotion sociale – Année scolaire 2016-2017

L'enseignement de promotion sociale compte 160 établissements (année scolaire 2016-2017) répartis à travers la Fédération Wallonie-

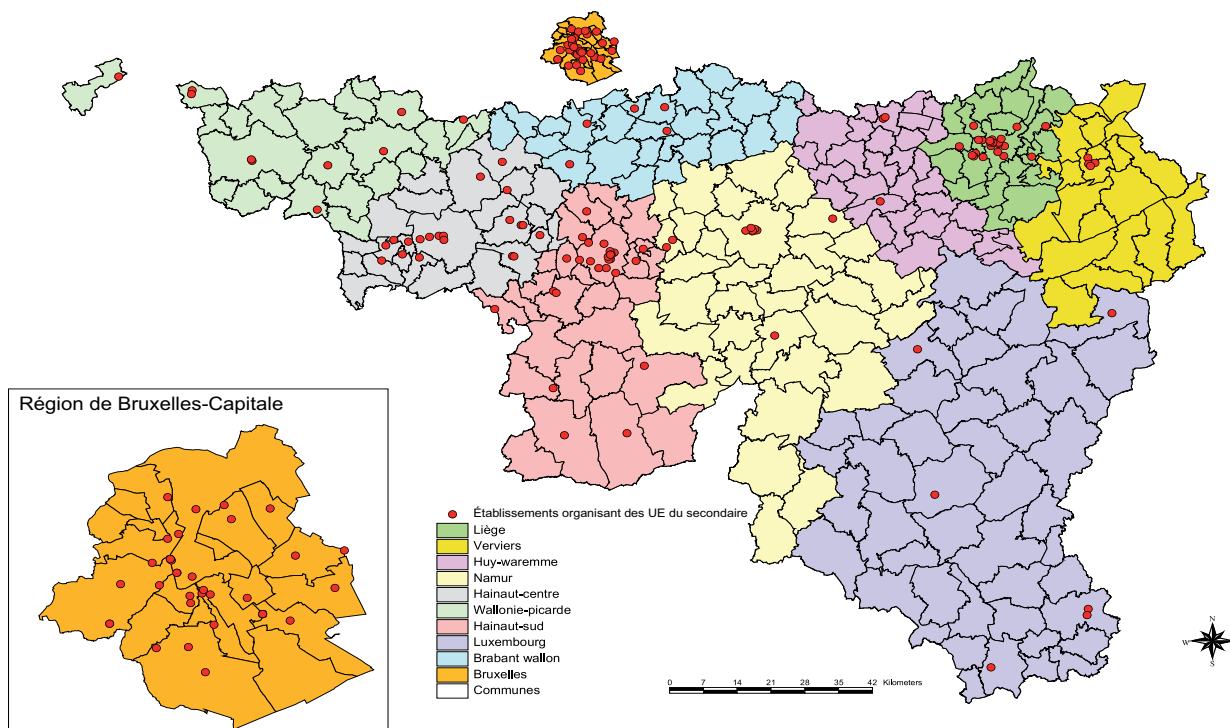
Bruxelles. Un même établissement de promotion sociale peut à la fois proposer des unités d'enseignement classées au niveau secondaire et des unités d'enseignement classées au niveau supérieur.

Nombre d'établissements organisant des UE par niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles, par bassin – Année scolaire 2016-2017

Bassin	Nombre d'établissements organisant des UE classées au niveau secondaire	Nombre d'établissements organisant des UE classées au niveau supérieur
Bruxelles	42	28
Brabant wallon	5	5
Wallonie picarde	10	8
Hainaut centre	20	13
Hainaut sud	27	11
Liège	25	13
Huy Waremme	5	3
Verviers	5	3
Luxembourg	6	5
Namur	11	8
Total	156	97

Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

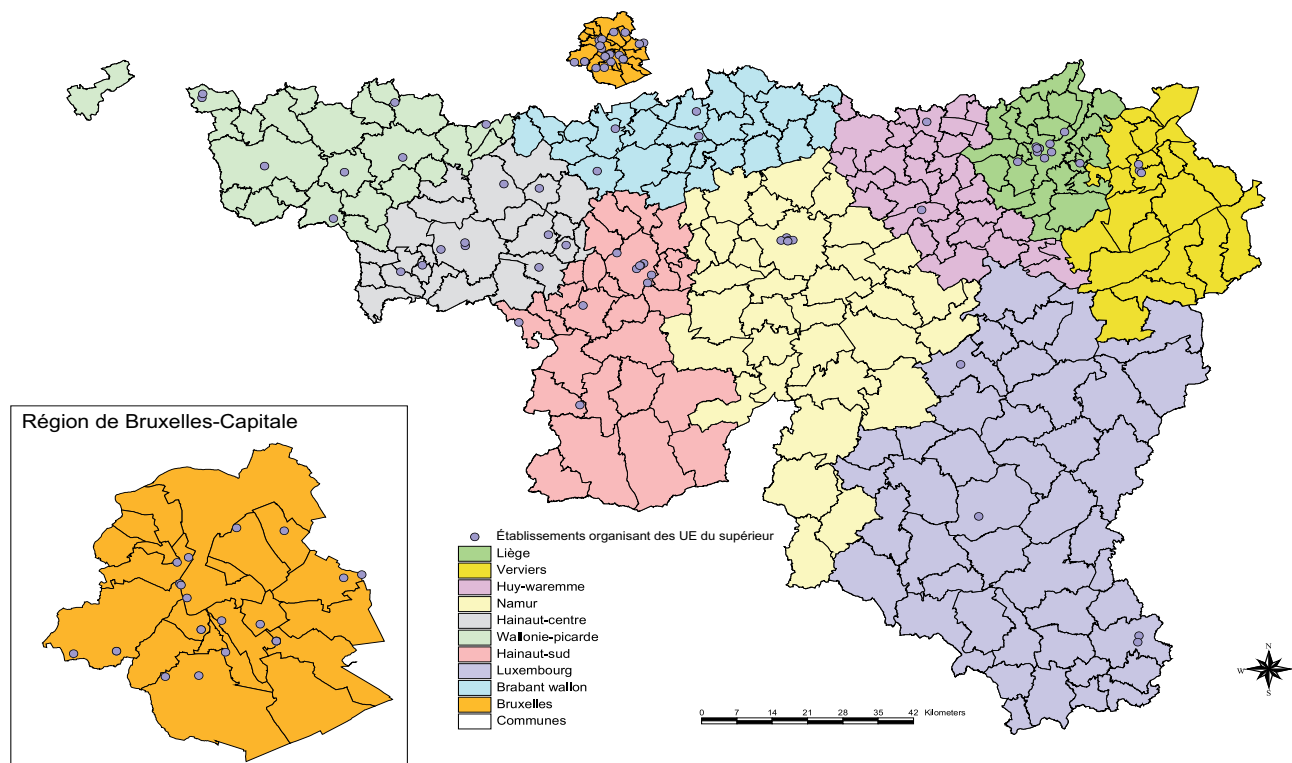
Établissements organisant des UE classées au niveau secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles par bassin



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Réalisation de la carte: ETNIC

Établissements organisant des UE classées au niveau supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles par bassin



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Réalisation de la carte : ETNIC

Note(s) :

Les données reprises dans le tableau et les cartes sont présentées selon les bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (EFE).

Les cartes présentent les établissements de promotion sociale organisant des UE classées, d'une part au niveau secondaire, et d'autre part au niveau supérieur⁸ répartis sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les 10 Instances Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE)⁹, 9 en Wallonie et 1 en Région de Bruxelles-Capitale, ont été également intégrées, chaque bassin correspondant à une zone géographique délimitée. Au niveau secondaire, ce sont ainsi 156 établissements qui organisent des UE classées au niveau secondaire pour 97 établissements qui organisent des UE classées au niveau supérieur.

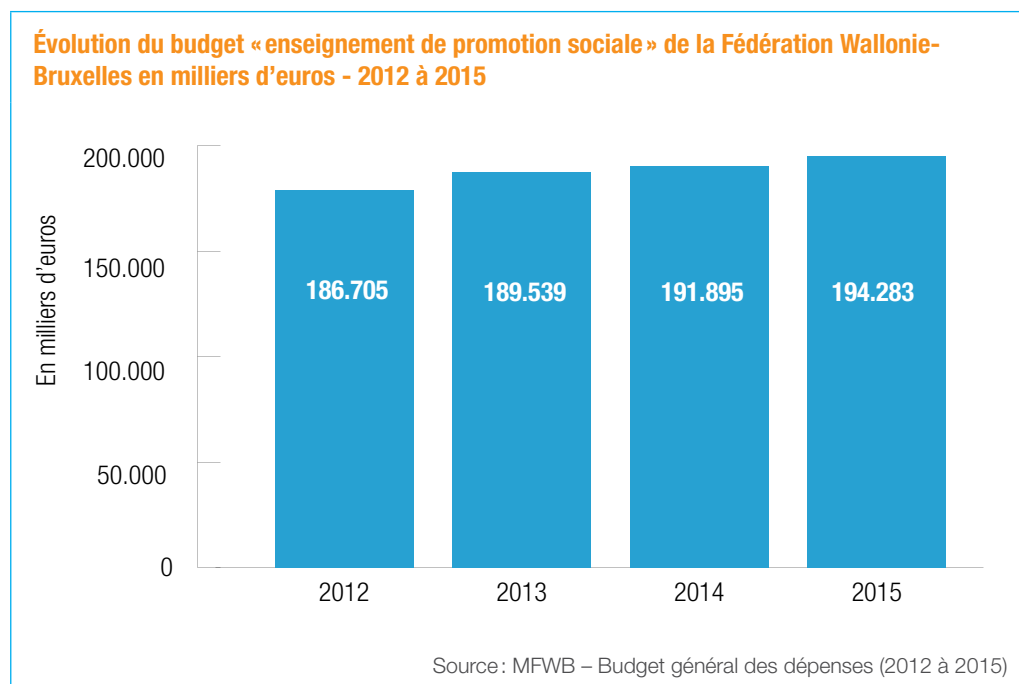
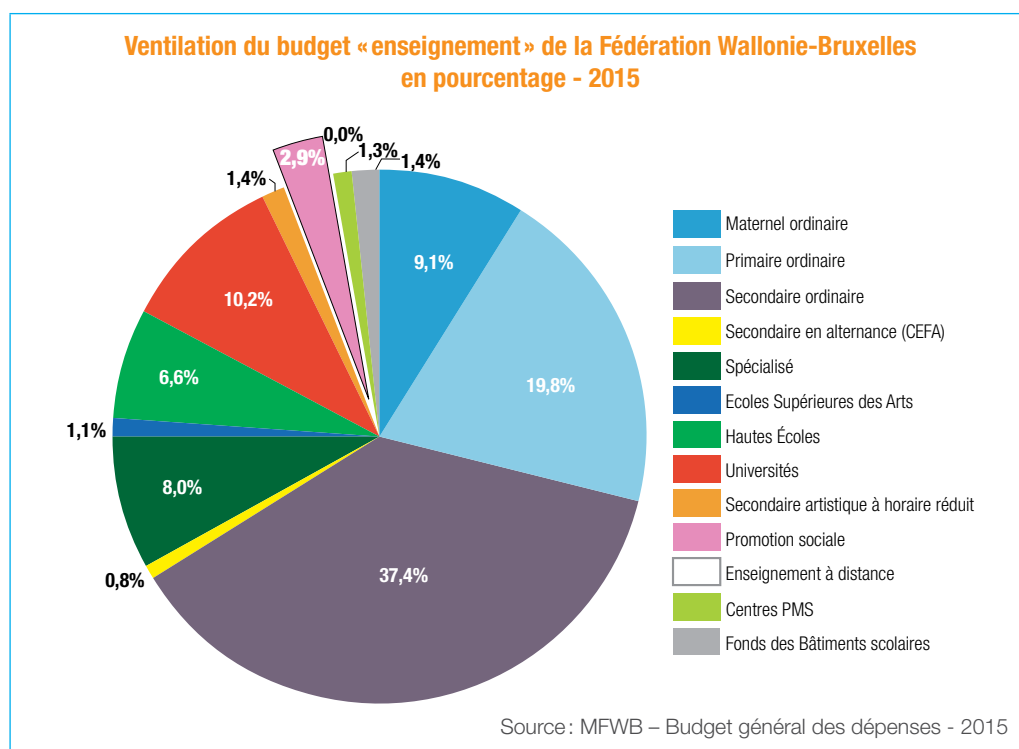
Quel que soit le niveau d'enseignement, les établissements de promotion sociale se concentrent en Région bruxelloise, dans les bassins du Hainaut centre, du Hainaut sud et de Liège.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur est organisé pour sa part autour de 5 pôles académiques (Liège-Luxembourg, Louvain, Bruxelles, Hainaut, Namur).

8 Articles 1 et 2 du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013.

9 Accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre des Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.

2.2. Budget de la promotion sociale



En 2015, la Fédération Wallonie-Bruxelles, a consacré 190 millions d'euros à l'enseignement de promotion sociale, soit 2,9% des 6,8 milliards de budget dédié à l'enseignement. Ce pourcentage évolue peu de 2012 à 2015. Par ailleurs, les organismes en convention avec les établissements de promotion sociale (voir le chapitre consacré aux conventions dans la troisième partie de cette publication) rétrocèdent chaque année de 8 à 10 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En terme d'évolution, sur les 4 dernières années, le budget consacré à l'enseignement de promotion sociale a augmenté de 4,1% passant de 186,7 millions d'euros à 194,3 millions d'euros (pour une augmentation de 3,4% du budget total de l'Enseignement - Éducation, Recherche, et Formation), sachant que près de 95% de ce budget couvre des dépenses en personnel, et est donc principalement lié à l'indexation des traitements en fonction de l'inflation. Le nombre d'étudiants en promotion sociale a, pour sa part, augmenté de 3,2% entre 2012-2013 et 2015-2016.

2.3. Population enseignante

Note(s)

DPPR: disponibilité précédant la pension de retraite.

ETP: équivalent temps plein

Part du personnel enseignant de l'enseignement de promotion sociale (EPS) en ETP (hors DPPR) par rapport au personnel enseignant total secondaire et supérieur (hors DPPR) – situation au 30 juin 2016

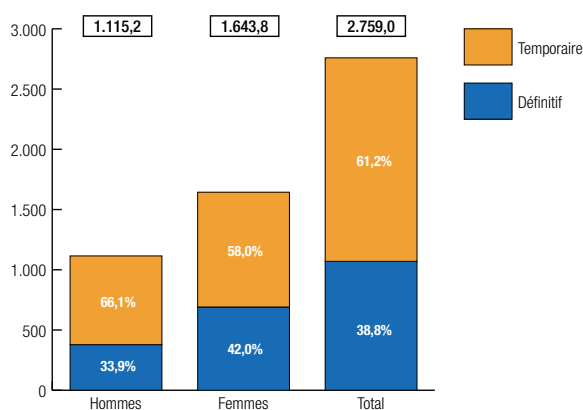
	Personnel enseignant en Promotion Sociale hors DPPR	Personnel enseignant hors DPPR	Personnel EPS / Personnel total (hors DPPR)
Secondaire inférieur	851,1	25.399,2	3,4%
Secondaire supérieur	1.305,8	17.351,5	7,5%
Supérieur ¹⁰	602,1	5.982,6	10,1%
Tous niveaux	2.759,0	48.733,2	5,7%

Source(s): MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données: RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Le personnel enseignant de l'enseignement de promotion sociale est composé de 2.759 ETP (soit 10.811 personnes physiques) dont 47,3% (1.305,8 ETP) pour le secondaire supérieur. L'enseignement de promotion sociale représente ainsi 5,7% de l'ensemble du personnel enseignant secondaire et supérieur hors universités. Par ailleurs, la part du personnel

actif dans l'enseignement de promotion sociale (en ETP) par rapport à l'ensemble du personnel enseignant (en ETP) augmente en fonction du niveau. Cette part passe ainsi de 3,4% pour le secondaire inférieur à 10,1% pour le supérieur.

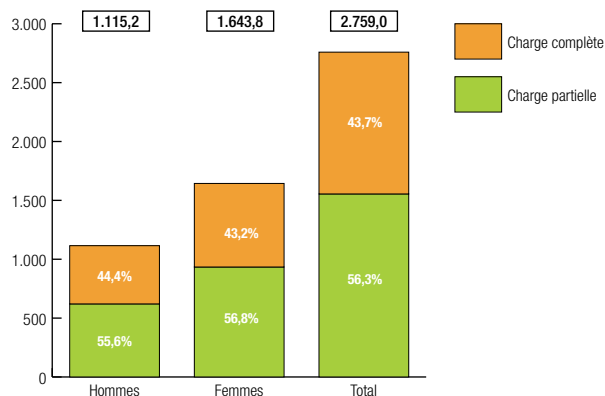
Répartition (en ETP) du personnel enseignant par statut et selon le sexe (hors DPPR) – situation au 30 juin 2016



Source: MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données: RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Sur les 2.759 ETP, 59,6% sont des femmes. La part des femmes ayant un statut définitif est plus importante que celles des hommes (42,0% pour 33,9% chez les hommes). Globalement, la part des définitifs représente 38,8%.

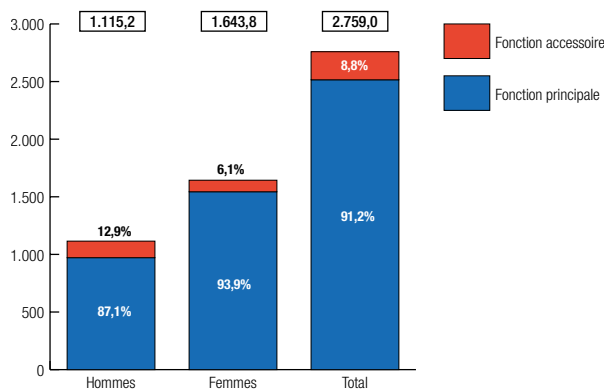
Répartition (en ETP) du personnel enseignant par type de charge et selon le sexe (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



Source : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Tant chez les hommes que chez les femmes, les charges partielles représentent plus de 50% du personnel (55,6% chez les hommes et 56,8% chez les femmes).

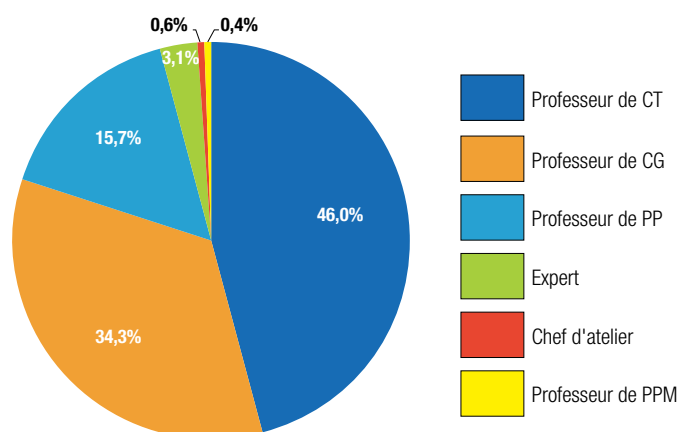
Répartition (en ETP) du personnel enseignant par type de fonction et selon le sexe (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



Source : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

La fonction occupée dans l'enseignement de promotion sociale est la fonction principale pour 87,1% des hommes et 93,9% des femmes.

Répartition en % du personnel enseignant (en ETP) par fonction (hors DPPR) – situation au 30 juin 2016



Source(s) : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

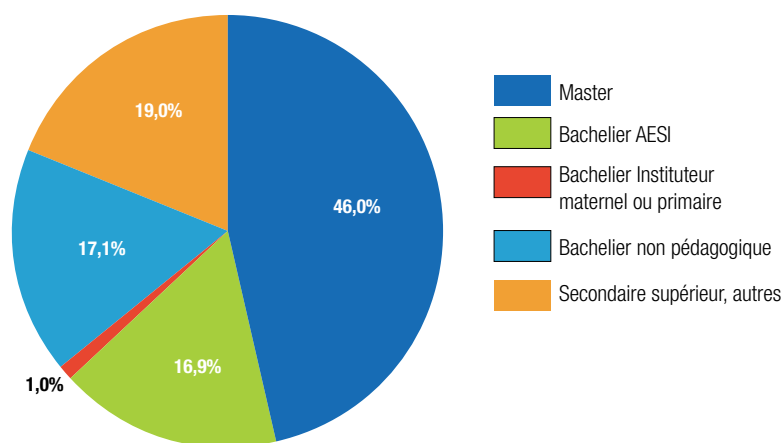
Légende :

- CG : cours généraux (sont repris dans cette catégorie également les Cours spéciaux)
- CT : cours techniques
- PP : pratique professionnelle
- PPM : psychologie – pédagogique - méthodologie

46,0% des enseignants sont des professeurs de cours techniques (CT) et 34,3% des professeurs de cours généraux (CG) ou spéciaux (CS).

La fonction d'expert¹¹ représente 3,1% des enseignants. Cette fonction est toujours une charge temporaire.

Répartition en % du personnel enseignant (en ETP) par niveau de diplôme (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



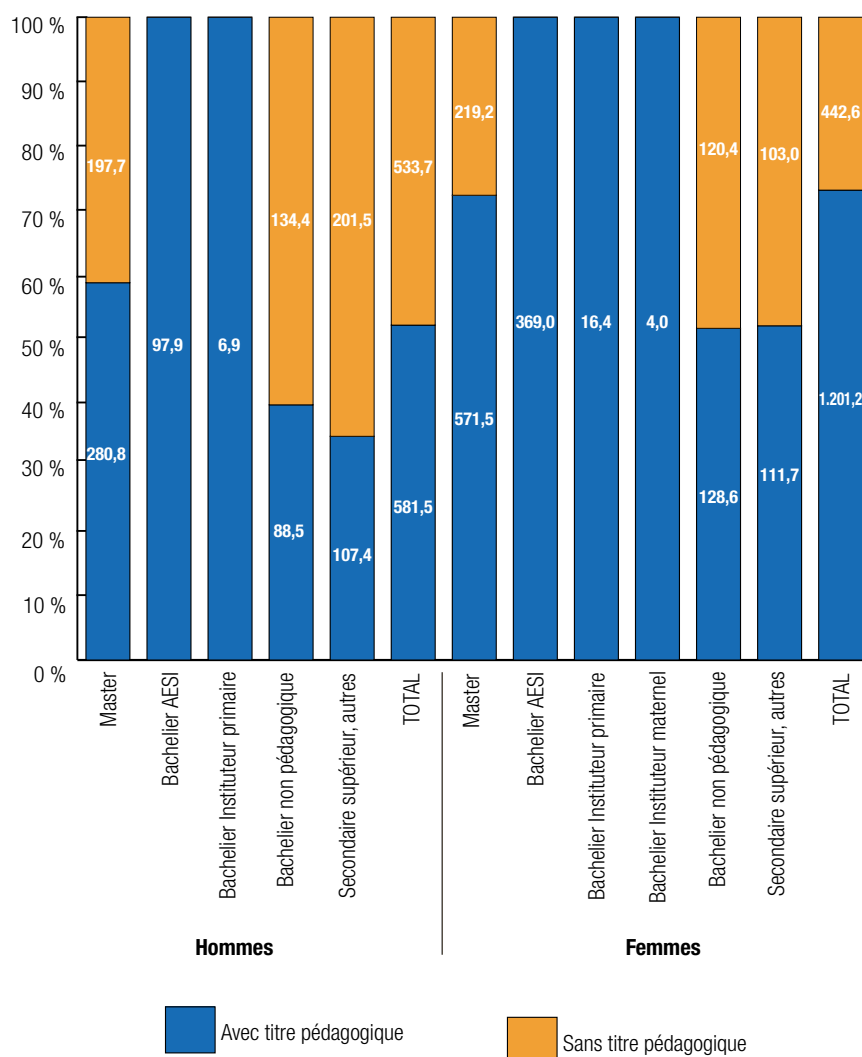
Source(s) : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ;
Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Sur les 2.759 ETP, près de la moitié des enseignants (46,0%) de promotion sociale dispose d'un master.

Parmi ceux-ci, 67,2% détiennent un titre pédagogique, soit 852,3 ETP.

11 Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant les conditions auxquelles il est fait appel à des experts, recrutés sur la base de leurs compétences particulières, pour certaines prestations dans l'enseignement de promotion sociale de régime 1 (M.B. 06/04/1993).

Répartition en % par sexe du personnel enseignant (en ETP) par niveau de diplôme le plus élevé avec ou sans titre pédagogique (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



Source : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note(s) :

Avec titre pédagogique : instituteur maternel ou primaire, AESI (Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur), AESS (Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), Master à finalité didactique, CAP¹² (Certificat d'aptitude pédagogique), DAP¹³ (Diplôme d'aptitude pédagogique), CNTM (Certificat des cours normaux techniques moyens), CAER (Certificat d'aptitude à l'enseignement religieux), CAPAES (Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur).

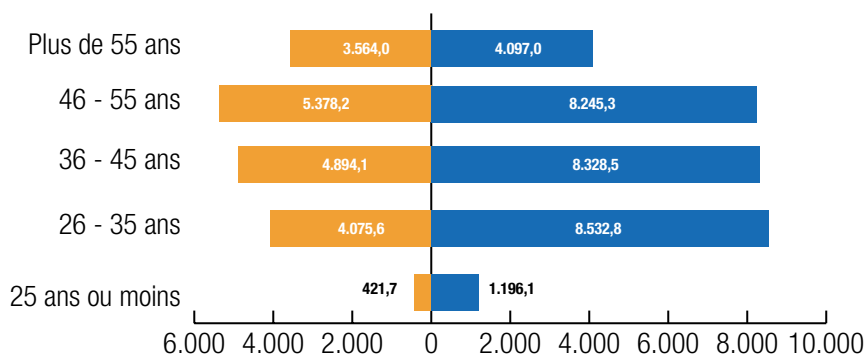
12 Titre pédagogique requis pour être désigné dans une fonction de professeur de cours technique ou de pratique professionnelle, en rapport avec le diplôme initial (enseignement professionnel secondaire supérieur, enseignement technique secondaire supérieur, bachelier/graduat ou master/licence dans la spécialité enseignée). Ce titre est requis si la personne n'est pas détentrice d'un régendat, d'un bachelier pédagogique, d'une agrégation ou d'un master à finalité didactique (source : <http://www.enseignement.be>).

13 Ancienne dénomination du CAP.

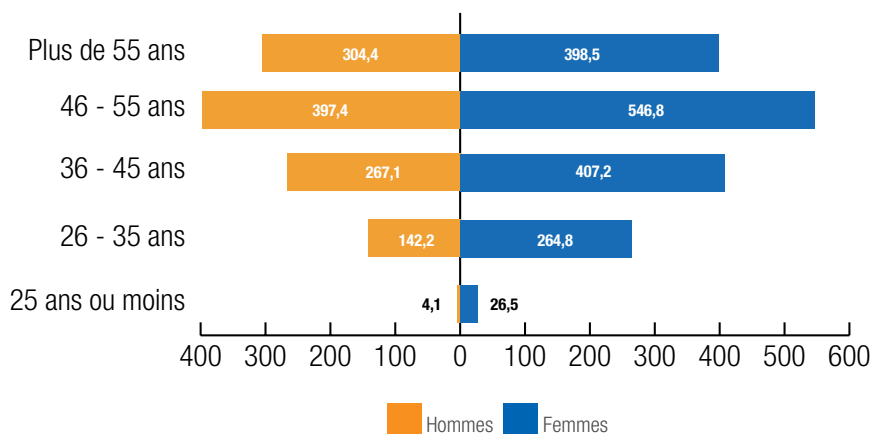
L'analyse des titres pédagogiques montrent globalement que 73,1% des femmes (soit 1.201,1 ETP) détiennent ce titre pour 52,1% des hommes (581,5 ETP). À noter que certains

chargés de cours de l'EPS peuvent être titulaires d'un doctorat, mais que ceux-ci ne sont pas identifiés en tant que tels dans les chiffres présentés.

Répartition (en ETP) du personnel enseignant tous niveaux d'enseignement confondus (secondaire et supérieur) par sexe et classe d'âge (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



Répartition (en ETP) du personnel enseignant EPS par sexe et classe d'âge (hors DPPR) - situation au 30 juin 2016



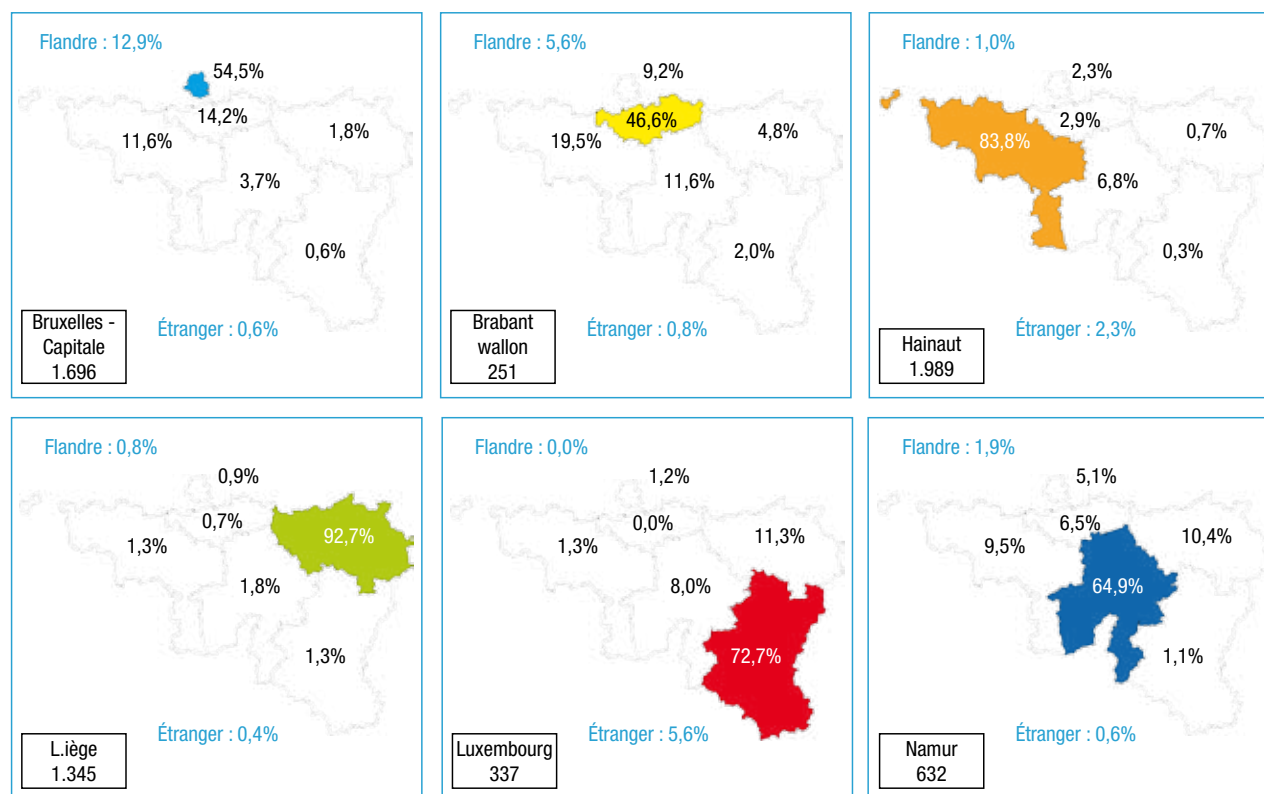
Source(s) : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

promotion sociale

L'âge moyen du personnel EPS est globalement plus élevé comparé au personnel enseignant tous niveaux confondus (secondaire et supérieur).

En effet, proportionnellement, le nombre d'enseignants âgés de 46 ans et plus est plus élevé en promotion sociale, les enseignants âgés de 25 ans ou moins étant moins nombreux.

Répartition des enseignants de l'enseignement de promotion sociale par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (en effectifs physiques) - situation à janvier 2016



MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants
Réalisation des cartes : ETNIC

Note(s) :

- Les données prises en compte sont celles du siège de l'établissement et non celui de l'implantation.
- Mode de lecture : sur les 1.696 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 11,6% sont domiciliés dans le Hainaut et 3,7% dans la province de Namur.

Sur les 1.345 enseignants que compte la province de Liège, plus de 90% y sont domiciliés. Ce taux diminue à 83,8% pour le Hainaut, 72,7% pour le Luxembourg, 64,9% pour le province de Namur et 54,5% pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le Brabant wallon, c'est un peu moins d'un enseignant sur deux (46,6% des 251 enseignants) qui y est domicilié. Dans cette province, 19,5% viennent de la province du Hainaut, 11,6% de la province de Namur et 9,2% de la Région de Bruxelles Capitale.

C'est la province du Luxembourg qui accueille le plus d'enseignants venant de l'étranger puisqu'ils représentent 5,6% des 337 enseignants en promotion sociale, suivi de la province du Hainaut avec 2,3% des enseignants.

La Région de Bruxelles-Capitale accueille, sur ses 1.696 enseignants, 14,2% venant du Brabant wallon, 12,9% venant de Flandre et 11,6% du Hainaut.

3 Portrait du public potentiel

L'enseignement de promotion sociale vise un public qui n'est en principe plus soumis à l'obligation scolaire (min. 18 ans). Cet enseignement est donc au service d'adultes de générations, de formations, de disciplines, d'expériences de vie ou professionnelles diverses qui souhaitent acquérir, développer, actualiser leurs compétences. Les filières d'enseignement pour adultes développées par les établissements organisant l'EPS répondent ainsi à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation et d'épanouissement personnel.

Le public de l'enseignement de promotion sociale peut ainsi être considéré comme un public adulte hétérogène en reprise d'études.

Dans cette optique, cette partie va permettre de qualifier quantitativement le public potentiel de la promotion sociale à travers différentes caractéristiques. Dans un premier temps, le taux de participation des adultes à des cours ou des formations est abordé et permet de positionner globalement la population wallonne et bruxelloise âgée de 25 à 64 ans au niveau européen. Viennent ensuite les pyramides des âges par région et par sexe qui permettent de voir globalement quelles sont les tranches d'âges les plus présentes dans la population cible. Troisièmement, le niveau de diplôme ainsi que la situation de la population sur le marché du travail seront analysés. Ces éléments permettront de mieux appréhender la population qui pourrait potentiellement fréquenter l'enseignement de promotion sociale pour développer de nouvelles compétences, décrocher un diplôme et ainsi aboutir à une mise à l'emploi. Enfin, l'analyse abordera également la population carcérale étant donné que l'enseignement de promotion sociale est actif auprès de ce public.

Participation des adultes à l'éducation et la formation

Le taux de participation des adultes à des cours ou des formations professionnelles est habituellement estimé à partir de l'enquête européenne sur les Forces de travail. Selon cette source, 6,9% des personnes interrogées en 2015 qui avaient entre 25 et 64 ans et vivaient en Région bruxelloise¹⁴ ou en Région wallonne, ont répondu avoir suivi un enseignement régulier ou des cours, séminaires ou conférences, durant le mois qui précède l'enquête, ce qui représente environ 175.000 personnes. Un peu moins de la moitié ont suivi des cours, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement de promotion sociale, soit dans un centre de formation en apprentissage. Ce pourcentage évolue peu depuis une dizaine d'années.

Ce résultat est probablement sous-estimé¹⁵, notamment parce que la période de référence (un mois) est fort courte. C'est néanmoins cet indicateur qui est retenu dans les comparaisons internationales, pour estimer dans quelle mesure, dans un pays donné, les adultes participent au processus d'éducation et de formation tout au long de la vie. Un critère de référence a été fixé au niveau européen à l'horizon 2020 : une moyenne d'au moins 15% des adultes (25-64 ans) qui devrait participer à des activités d'éducation et de formation formelle (système d'enseignement régulier) ou non formelle. Les quelques croisements disponibles¹⁶, mettent en évidence un taux de participation équivalent pour les hommes et pour les femmes mais d'autant plus faible que le diplôme de la personne est peu élevé, ou que la personne est plus âgée ; les personnes au chômage étant proportionnellement plus nombreuses que les inactifs ou les actifs occupés, à suivre des cours ou une formation.

L'enquête sur les Forces de travail comporte une autre question, très peu exploitée, qui envisage cette fois les activités d'enseignement et de formation suivies sur une période plus longue,

14 Et qui pour une part seulement, s'inscriront dans un enseignement en français.

15 Comparé au 159.000 étudiants recensés dans l'enseignement de promotion sociale cette année-là.

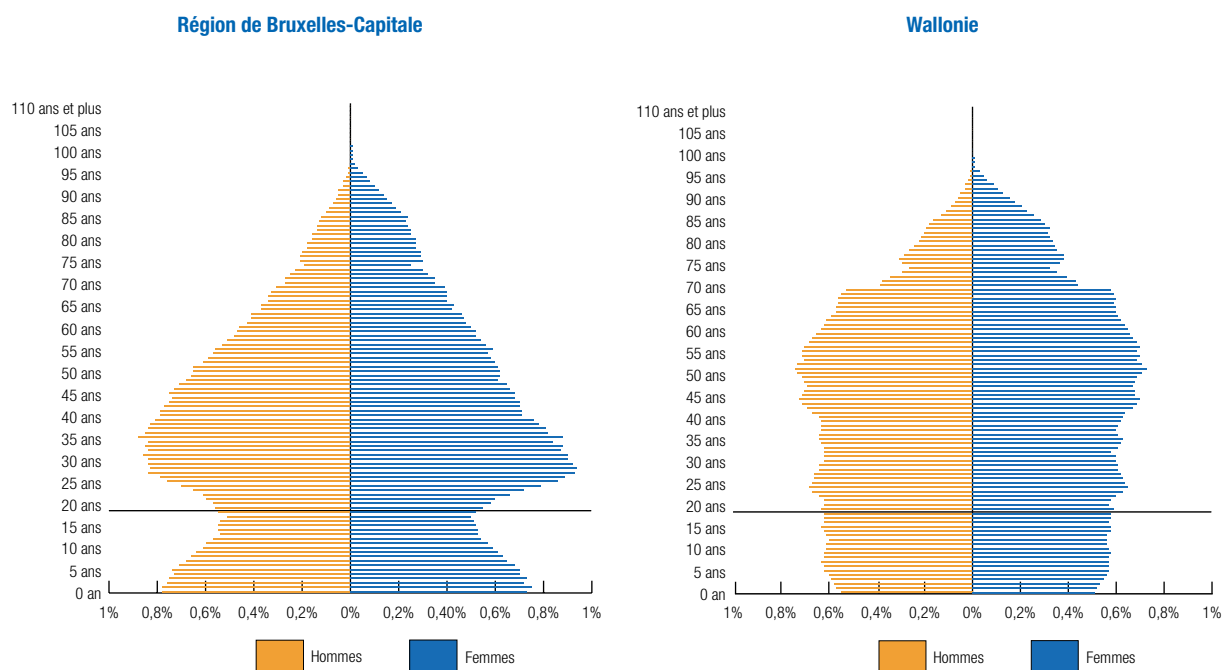
16 Pour la Wallonie, voir notamment <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/education-formation-adultes-25-64-ans/>

soit une année avant l'interview. Selon ce critère, le pourcentage d'adultes en formation est bien entendu plus élevé : en 2015, 20% des adultes domiciliés en Région bruxelloise ou en Région wallonne ont dit avoir suivi des cours ou une formation durant l'année qui précédait l'enquête, soit environ un peu plus de 500.000 personnes¹⁷.

La différence avec le critère de référence semble surtout provenir du fait que plus de personnes (15% des répondants) déclarent avoir suivi des formations, probablement de plus courte durée que les cours proposés dans l'enseignement régulier (réponse fournie par 5% des répondants).

Structure par âge

Pyramide des âges par région et par sexe pour 100.000 habitants - 1^{er} janvier 2016



Source : SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Calcul : IWEPS

Note(s) :

Mode de lecture : pour comparer les structures par âge de populations de volumes différents (ici, les 2 régions), il faut recourir à des mesures relatives. Les effectifs de chaque classe d'âge et sexe sont divisés par la population totale de la région (sexes réunis), puis le résultat est multiplié par 100 pour obtenir une valeur exprimée en % de la population totale.

La pyramide des âges présente une physionomie différente en fonction de la région. En effet, la tranche d'âge des 20-40 ans est plus importante

pour la Région bruxelloise (33% de la population totale de la Région de Bruxelles-Capitale pour 26% pour la Wallonie).

17 Estimation IWEPS.

Niveau de diplôme et situation sur le marché du travail

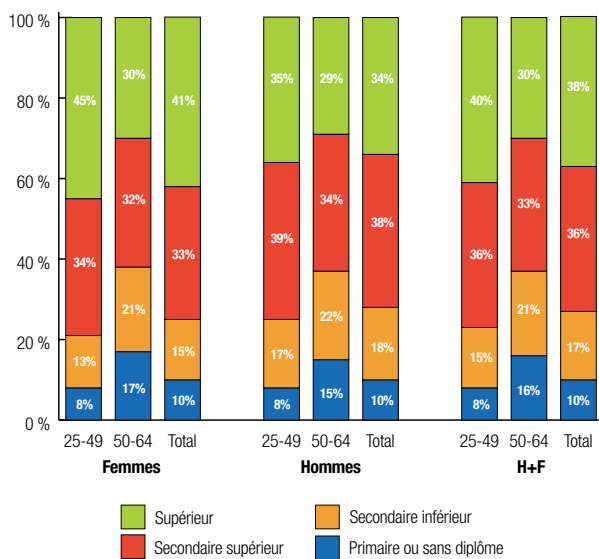
Les graphiques qui suivent illustrent les niveaux de diplôme et la situation sur le marché du travail de la population au moyen de l'Enquête

sur les Forces de Travail de 2015. Les données représentées ont trait à la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, considérées conjointement.

Note(s) :

- Les définitions des statuts sur le marché du travail sont celle du Bureau International du Travail (BIT).
 - * Est considérée comme en emploi toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'une heure au moins.
 - * Est considérée comme au chômage toute personne en âge de travailler qui,
 - (1) n'a pas travaillé au moins une heure durant la semaine de référence,
 - (2) est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et
 - (3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi commençant dans les trois mois.
 - * Les personnes inactives sont celles qui ne répondent pas à ces critères (étudiants, personnes en incapacité de travail, hommes/femmes au foyer...).
- Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences... dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation).
- Les jeunes sortis du système éducatif sont ceux qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation au sein du système d'enseignement régulier.
- Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.
- Le taux de NEET est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier, ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi.

Répartition de la population de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale selon le niveau de diplôme par catégorie d'âge et sexe – 2015



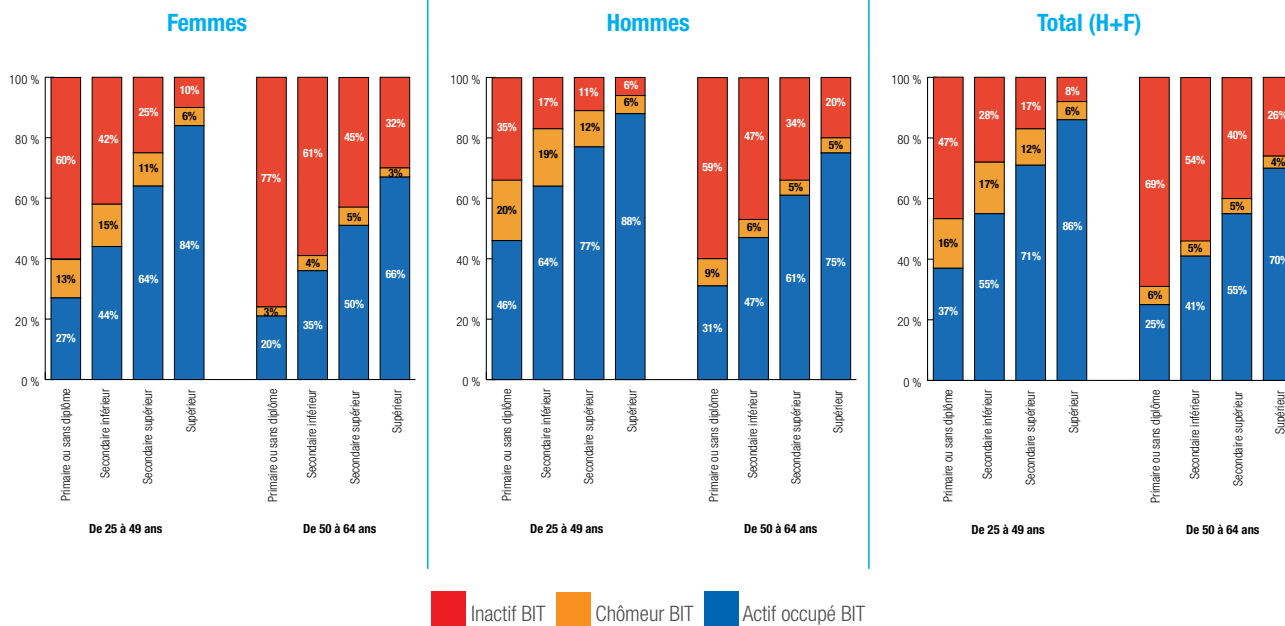
Source : SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium ; Enquête Force de travail 2015

Calcul : IWEPS

Globalement, 38% de la population des 25-64 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. 36% des 25-64 ans sont diplômés au maximum de l'enseignement secondaire supérieur, et 17% de l'enseignement secondaire inférieur. 10% des 25-64 ans n'ont pas de diplôme ou au plus un diplôme de l'enseignement primaire.

L'analyse par sexe montre que 41% des femmes disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 34% des hommes. La différence se marque essentiellement pour la tranche d'âge des 25-49 ans (45% des femmes contre 35% des hommes).

Répartition de la population de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale selon le statut BIT, par niveau de diplôme, catégorie d'âge et sexe - 2015

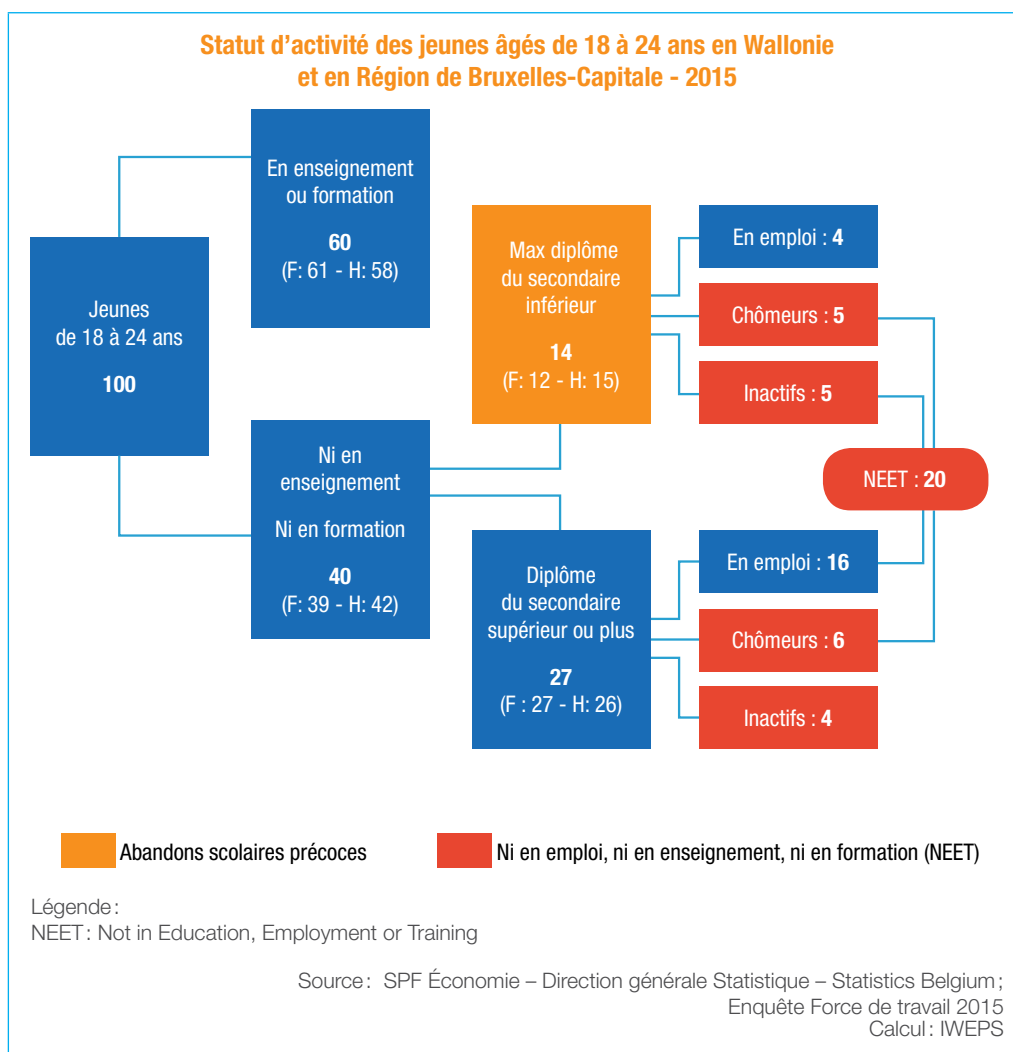


Source : SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium ; Enquête Force de travail 2015
Calcul : IWEPS

La part des personnes ayant un emploi augmente avec le niveau de diplôme. En effet, parmi les 25-49 ans (sexes confondus), le taux d'emploi est de 37% pour les diplômés de l'enseignement primaire et les personnes sans diplôme, 55% pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, 71% pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, et enfin 86% pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le graphique suggère des différences selon le sexe. En effet, chez les femmes, l'inactivité

est globalement plus importante, tandis que les chômeurs sont plus nombreux parmi les hommes. Ainsi, parmi les 25-49 ans diplômés de l'enseignement primaire au maximum, 20% des hommes sont au chômage, contre 13% des femmes. 35% des hommes de cette catégorie d'âge et de diplôme sont inactifs, contre 60% des femmes. Les mêmes relations entre niveau de diplôme et situation sur le marché du travail existent pour les 50-64 ans, les taux d'emploi étant cependant globalement plus faibles que pour les 25-49 ans.



Ce schéma présente la structure d'activité des jeunes de 18 à 24 ans en 2015. Sur 100 jeunes wallons et bruxellois âgés de 18 à 24 ans, 60 suivent un enseignement ou une formation, 40 ne suivent ni enseignement ni formation. De légères différences s'observent selon le sexe: 61% des femmes de 18 à 24 ans suivent un enseignement

ou une formation, contre 58% des hommes.

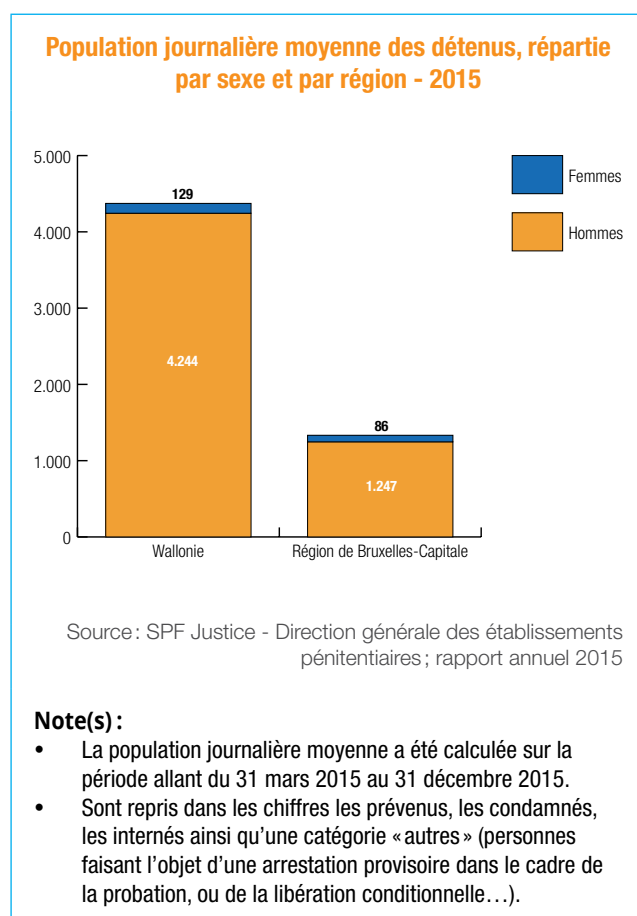
La part de jeunes en «abandon scolaire précoce», c'est-à-dire qui ne suivent ni enseignement, ni formation et qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur, est de 14% (12% pour les femmes et 15% pour les

hommes). Enfin, 27% des jeunes ont quitté l'enseignement avec au moins un diplôme du secondaire supérieur (27% des femmes et 26% des hommes). 20% des 18-24 ans ne suivent pas d'enseignement ou de formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training »). Ces jeunes sont au chômage ou sont inactifs. Parmi ceux-ci, la moitié n'a pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou plus.

Pour les jeunes sortis du système éducatif,

disposer au moins d'un diplôme du secondaire supérieur offre une meilleure situation au regard de l'emploi que de disposer d'un diplôme du secondaire inférieur ou moins. En effet, sur 100 jeunes de 18 à 24 ans, 14 sortent du système éducatif sans diplôme du secondaire supérieur, et, sur ces 14 jeunes, 4 seulement ont un emploi soit seulement 30% (4/14). Alors que sur 100 jeunes de 18 à 24 ans, 27 sortent du système éducatif avec un diplôme du secondaire supérieur ou du supérieur, et, sur ces 27 jeunes, 16 ont un emploi soit 62% (16/27).

Population carcérale



La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale comptaient, en 2015, un peu plus de 5.500 détenus dont 96,2% d'hommes.

4

L'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'enseignement de promotion sociale est accessible à travers 160 établissements qui organisent des UE de niveau secondaire ou supérieur (2017-2018).

Chaque section organisée par l'EPS comporte un ensemble d'unités d'enseignement (UE) et, généralement des stages et une épreuve intégrée. Pour chaque section, un dossier pédagogique « inter-réseaux » est élaboré et constitue la référence pédagogique commune pour tout établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souhaite mettre en place le cursus concerné.

Le dossier pédagogique d'une section présente :

- les finalités générales et particulières de la section ;
- les unités constitutives de la section et des modalités de capitalisation de la section ;
- le titre délivré.

À ce dossier de section est associé, pour chaque UE constitutive de la section, un dossier pédagogique d'UE qui comprend en autres les finalités générales et particulières de l'UE, l'horaire minimum de l'UE... Ce sont plus de 3.000 unités d'enseignements différentes qui ont été activées par les établissements en 2015/2016.

La constitution d'un ensemble de dossiers pédagogiques d'unités d'enseignement et de sections communs à tous les réseaux offre plusieurs avantages dont les suivants : l'existence d'un référentiel commun à tous les établissements qui organisent le cursus, l'intégration de l'ensemble des compétences déterminées dans le profil professionnel, la mobilité des étudiants entre établissements...

Cette 4^e partie présente, dans un premier temps, des données générales sur l'enseignement de promotion sociale portant sur les étudiants, les inscriptions, les épreuves intégrées, les stages et les titres. Ensuite, certains projets spécifiques sont analysés comme par exemple l'alphabétisation ou encore le projet REINSERT. À noter que les données reprises dans la seconde section sont reprises dans les données générales, à l'exception de la valorisation des acquis et de la validation des compétences pour lesquelles il est possible de bénéficier d'une valorisation ou d'une validation sans autant être inscrit dans une UE.

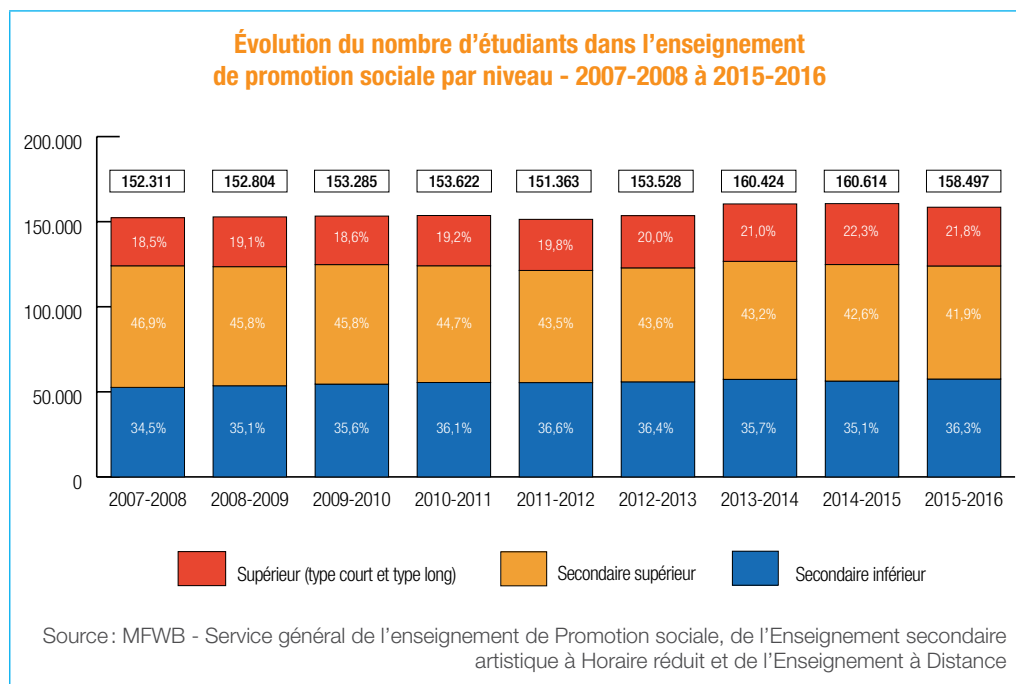
4.1. Données générales sur l'enseignement de promotion sociale

Note(s) :

- Le nombre d'étudiants s'obtient en comptabilisant, pour chaque établissement, les étudiants régulièrement inscrits dans la 1^{ère} unité d'enseignement suivie dans l'année scolaire concernée.
- Le nombre d'inscriptions s'obtient en comptabilisant les étudiants régulièrement inscrits dans toutes les unités d'enseignement suivies dans l'année scolaire concernée.
- Les répartitions géographiques sont calculées sur base de la localisation des établissements¹⁸ et non des étudiants.

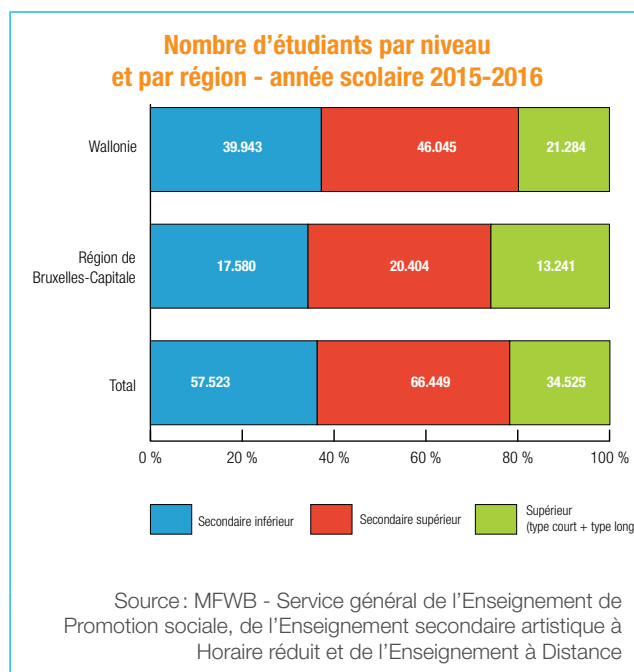
18 Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de présenter les informations selon les lieux de cours effectifs. L'information relative aux différentes implantations porte sur l'établissement de référence.

a) Les étudiants



L'enseignement de promotion sociale, pour l'année scolaire 2015-2016, compte 158.497 étudiants. Cela représente une augmentation de 4,1% depuis 2007-2008. Néanmoins, cet effectif a diminué sensiblement depuis 2014-2015 (-1,3%). C'est dans le niveau secondaire supérieur que la diminution est constatée. En

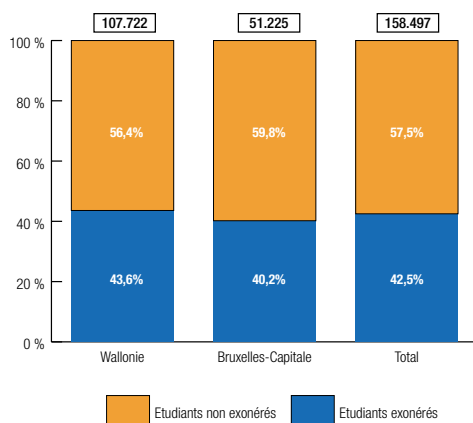
effet, en 2015-2016, 41,9% des étudiants suivaient ce niveau d'enseignement pour 46,9% en 2007-2008 (soit -5 points de pourcentage). L'enseignement supérieur est essentiellement de type court (34.174 étudiants dans le type court pour 351 dans le type long).



La répartition des étudiants par région et par niveau montre des différences en fonction du niveau. En fait, si près de 43% des étudiants fréquentant un établissement wallon relèvent du niveau secondaire supérieur, ce taux diminue à 39,8% pour les établissements bruxellois. À l'inverse, le nombre d'étudiants fréquentant un établissement relevant du niveau supérieur est proportionnellement plus important en Région bruxelloise qu'en Wallonie (25,8% de la population des établissements bruxellois pour 19,8% des établissements wallons).

Étudiants exonérés du droit d'inscription - année scolaire 2015-2016

Pourcentage d'étudiants exonérés et non exonérés par région - année scolaire 2015-2016



Pourcentage d'étudiants exonérés du droit d'inscription par région et par type d'exonération - année scolaire 2015-2016

	Wallonie	Région de Bruxelles-Capitale	Total
Demandeurs d'emplois	62,1%	65,8%	63,3%
Bénéficiaires du RIS	11,4%	20,1%	14,1%
Autres cas d'exonération	26,4%	14,1%	22,7%
Etudiants exonérés	100,0%	100,0%	100,0%

Légende :

RIS : Revenu d'Intégration Sociale

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Note(s) :

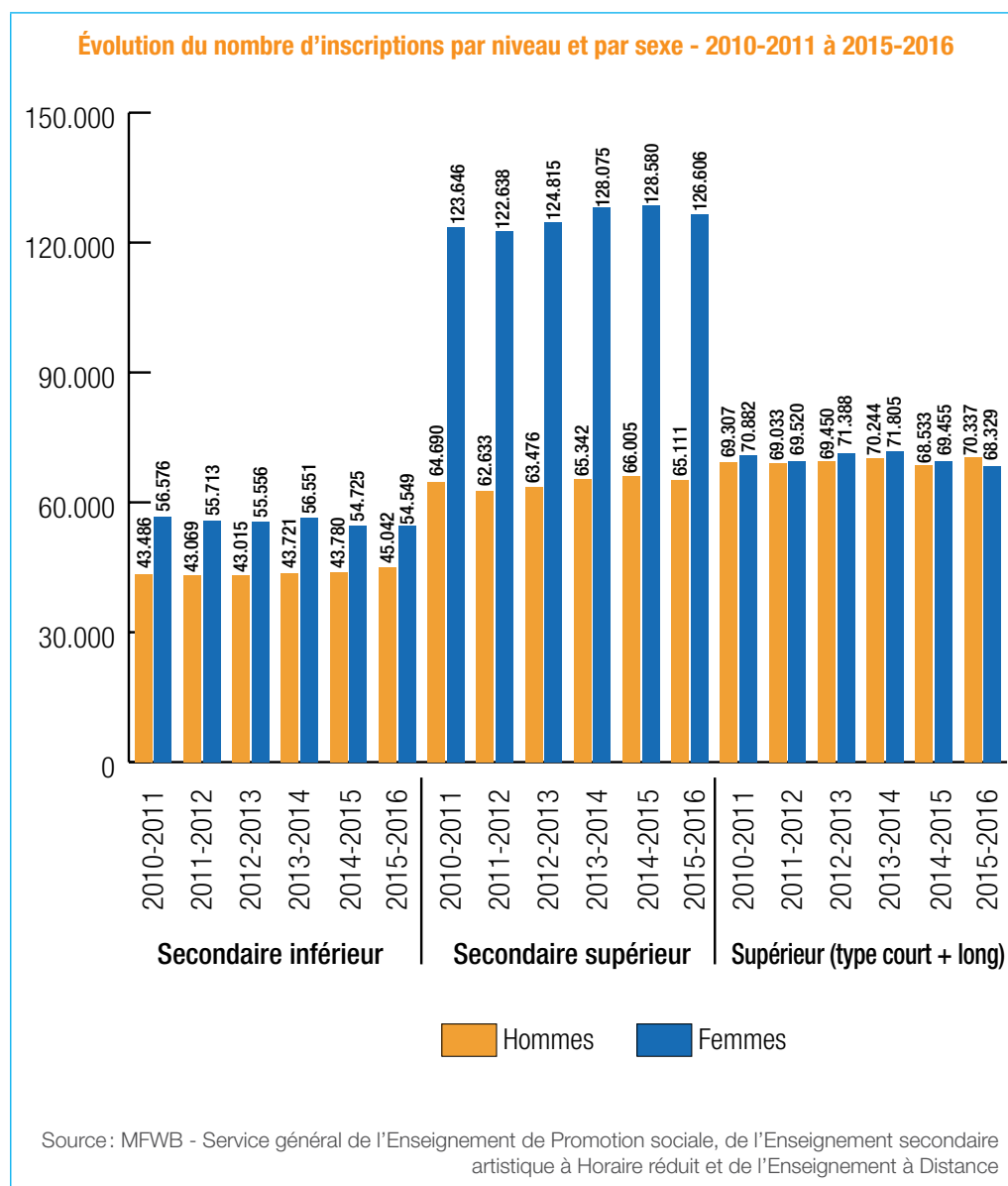
L'inscription dans l'enseignement de promotion sociale nécessite un droit d'inscription. Néanmoins, de nombreuses exceptions sont prévues par la législation en fonction de la situation personnelle de l'apprenant. Les élèves de l'enseignement de promotion sociale sont redevables d'un droit d'inscription calculé sur la base du nombre de périodes prévues au programme et du niveau des formations qu'ils suivent et limité à un seuil inférieur ou supérieur. Certains en sont exemptés s'ils sont mineurs, chômeurs, handicapés, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, enseignants en formation continue, fonctionnaires en formation continue...

Sur l'ensemble des étudiants de promotion sociale, plus de 67.000 d'entre eux sont exonérés du droit d'inscription, soit 42,5%.

En Wallonie comme en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont essentiellement des demandeurs d'emplois qui sont exonérés du droit d'inscription. Ils représentent 56,4% des étudiants exonérés. L'ordre d'importance des

autres catégories diffère selon les régions. Ainsi, ce sont les bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) qui occupent la seconde place en Région de Bruxelles-Capitale (20,1% des étudiants exonérés), tandis qu'en Wallonie ce sont les autres cas d'exonération (mineurs, handicapés...) représentant 26,4% des étudiants exonérés.

b) Les inscriptions



Sur les 429.971 inscriptions en promotion sociale en 2015-2016, 249.484 se rapportent à des femmes (soit 58,0%). L'enseignement secondaire supérieur représente 44,6% du nombre total d'inscriptions, suivi du supérieur (138.663 inscriptions, soit 32,2%) et du secondaire inférieur (99.591 inscriptions, soit 23,2%). La répartition de ces inscriptions par sexe et par niveau montre une différence non négligeable dans le secondaire supérieur puisque les femmes

représentent deux fois plus d'inscriptions que les hommes (respectivement 126.606 pour 65.111). À noter que le nombre d'inscriptions est probablement plus élevé dans le secondaire supérieur que dans le secondaire inférieur car les étudiants viennent plus généralement pour obtenir un diplôme, ce qui les amène à s'inscrire à plus d'unités d'enseignement et donc augmente de ce fait le nombre d'inscriptions.

Nombre d'inscriptions par niveau et par bassin - année scolaire 2015-2016

Bassin	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur (type court et type long)	Total	Total en %	Population de 18 ans et plus (au 1 ^{er} janvier 2016)	Nombre d'établissements organisant des UE classées au niveau secondaire	Nombre d'établissements organisant des UE classées au niveau supérieur
Bruxelles	29.218	50.495	48.855	128.568	29,9%	824.496	42	28
Liège	18.838	35.471	22.361	76.670	17,8%	495.539	25	13
Hainaut centre	14.485	29.695	22.176	66.356	15,4%	407.132	20	13
Hainaut sud	9.218	25.566	13.496	48.280	11,2%	413.655	27	11
Namur	7.024	13.433	12.718	33.175	7,7%	345.232	11	8
Luxembourg	7.039	8.405	4.504	19.948	4,6%	217.632	6	5
Wallonie picarde	4.762	9.770	4.956	19.488	4,5%	276.134	10	8
Brabant wallon	2.221	6.261	6.330	14.812	3,4%	312.891	5	5
Verviers	3.612	6.225	2.163	12.000	2,8%	164.056	5	3
Huy Waremme	3.174	6.396	1.104	10.674	2,5%	151.098	5	3
Total	99.591	191.717	138.663	429.971	100,0%	3.607.865	156	97

Sources : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance
SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium

Calcul : MFWB – Direction de la Recherche

Note(s) :

- Un même établissement de promotion sociale peut proposer à la fois des UE organisées dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- Les données reprises dans le tableau sont présentées selon les bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (EFE).
- La population 18 ans et plus a été calculée en prenant 90% de la population des 18 ans et plus de la Région de Bruxelles-Capitale + la population des 18 ans et plus de la Wallonie - la population des 18 ans et plus des 9 communes germanophones.

29,9% des inscriptions portent sur des établissements situés dans le bassin de Bruxelles, suivi par celui de Liège (17,8%), de Hainaut centre (15,4%) et de Hainaut sud (11,2%). Ce sont dans ces bassins que

la population de 18 ans et plus est la plus importante et que le nombre d'établissements de promotion sociale est le plus élevé.

Nombre d'inscriptions par secteur et par sexe - année scolaire 2015-2016

Secteurs	Hommes	Femmes	Total	Total en %
Économie	87.021	111.516	198.537	46,2%
Sciences appliquées	23.675	48.190	71.865	16,7%
Services aux personnes	6.762	42.266	49.028	11,4%
Cours généraux	19.945	18.804	38.749	9,0%
Industrie	20.208	2.026	22.234	5,2%
Hôtellerie-Alimentation	6.062	7.896	13.958	3,2%
Arts appliqués	4.358	8.932	13.290	3,1%
Construction	10.267	2.127	12.394	2,9%
Habillement	191	6.470	6.661	1,5%
Agronomie	1.998	1.257	3.255	0,8%
Total	180.487	249.484	429.971	100,0%
Total en %	42,0%	58,0%	100,0%	

Groupes du secteur économie	Hommes	Femmes	Total	Total en %
Langues	36.085	52.198	88.283	44,5%
Gestion	23.564	27.920	51.484	25,9%
Informatique	24.261	17.587	41.848	21,1%
Secrétariat	1.961	11.490	13.451	6,8%
Tourisme	659	1.614	2.273	1,1%
Bibliothèque	433	612	1.045	0,5%
Métiers de la communication	58	95	153	0,1%
Économie - Divers	-	-	-	0,0%
Tertiaire industriel	-	-	-	0,0%
Total	87.021	111.516	198.537	100,0%
Total en %	43,8%	56,2%	100,0%	

Nombre d'inscriptions par niveau et pour le secteur Économie dans les différents groupes - année scolaire 2015-2016

Niveaux	Secteurs	Groupes	Inscriptions en %	Nombre d'inscriptions
Secondaire inférieur	Économie	Langues	97,6%	45.591
		Gestion	1,2%	558
		Informatique	1,2%	569
	Total		100,0%	46.718
Secondaire supérieur	Économie	Langues	41,2%	35.351
		Informatique	31,0%	26.575
		Gestion	13,8%	11.858
		Secrétariat	12,9%	11.066
		Tourisme	0,9%	742
		Métiers de la communication	0,2%	153
	Total		100,0%	85.745
Supérieur (de type court et de type long)	Économie	Gestion	59,2%	39.068
		Informatique	22,3%	14.704
		Langues	11,1%	7.341
		Secrétariat	3,6%	2.385
		Tourisme	2,3%	1.531
		Bibliothèque	1,6%	1.045
	Total		100,0%	65.981
Total général				198.537

Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

C'est dans le secteur de l'Économie que le nombre d'inscriptions est le plus important (198.537 soit 46,2% du nombre total d'inscriptions), suivi des Sciences appliquées (16,7%) et des Services aux personnes (11,4%). Dans le secteur de l'Économie, ce sont les Langues avec 88.283 inscriptions qui attirent le plus d'apprenants, suivi de la Gestion (51.484 inscriptions) et de l'Informatique (41.848 inscriptions). Ces trois groupes représentent 91,5% des inscriptions dans le secteur de l'Économie.

L'analyse par sexe montre que les hommes se retrouvent plus dans les secteurs de l'Industrie et de la Construction. A contrario, les femmes s'inscrivent plus dans les secteurs des Sciences appliquées, des Services aux personnes ou encore de l'Économie. Pour ce dernier secteur, les femmes vont plus se diriger vers le Secrétariat et les Langues. Les hommes se tourneront plus vers l'Informatique. À noter que dans l'enseignement de promotion sociale, le secteur des sciences appliquées recouvre,

outre les sciences appliquées proprement dites, l'éducation physique, les ressources humaines, la psychologie, la pédagogie, la formation du personnel enseignant et la sociologie.

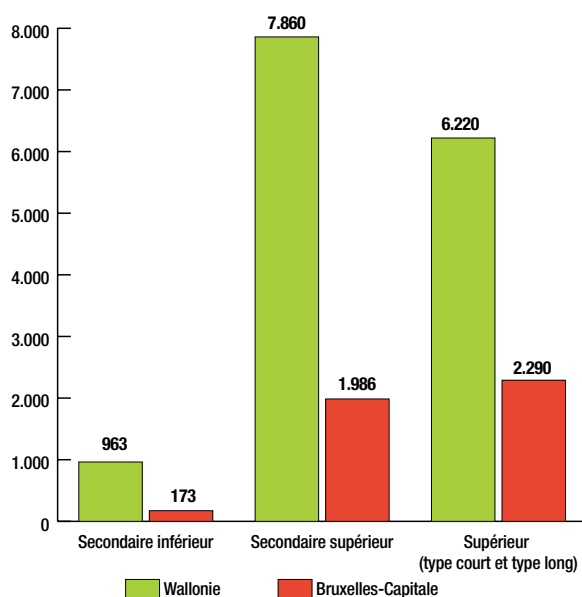
L'analyse du secteur Économie par groupe montre que, dans le secondaire inférieur, les Langues représentent la quasi-totalité des inscriptions. Pour le secondaire supérieur, les inscriptions se partagent entre l'Informatique et les Langues, avec dans une moindre mesure la Gestion et le Secrétariat. Dans le supérieur, c'est le groupe « Gestion » qui est le plus important en termes d'inscriptions avec près de 60% des inscriptions du supérieur.

c) Les inscriptions aux épreuves intégrées

Note(s) :

Pour participer à l'épreuve intégrée, l'étudiant doit être régulièrement inscrit dans l'unité d'enseignement « épreuve intégrée » et être titulaire de toutes les attestations de réussite de toutes les autres unités d'enseignement constitutives de la section. L'étudiant obtient le titre délivré à l'issue d'une section s'il possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement de la section et s'il obtient au moins 50% au pourcentage final. Dans ce pourcentage final, l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » et la section sont sanctionnées par le jury d'épreuve intégrée.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par région et par niveau - année scolaire 2015-2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

En 2015-2016, le nombre d'inscriptions aux épreuves intégrées s'élève à 19.492. Parmi celles-ci, très peu concernent l'enseignement secondaire inférieur, puisque cela ne représente que 1.136 inscriptions (5,8%, ce qui est logique car il y a très peu de sections et donc d'épreuves intégrées à ce niveau), pour 9.846 en secondaire supérieur et 8.510 pour le supérieur (8.370 pour le type court et 140 pour le type long). Pour les établissements de la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'inscriptions est plus élevé pour le niveau supérieur. Ces données confirment, ce qui avait été précédemment énoncé, c'est-à-dire que les étudiants viennent davantage pour le diplôme dans le secondaire supérieur que dans le secondaire inférieur.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par région et par secteur - année scolaire 2015-2016

Secteurs	Wallonie	Wallonie en %	Région de Bruxelles-Capitale	Région de Bruxelles-Capitale en %	Total	Total en %
Sciences appliquées	4.548	30,2%	1.005	22,6%	5.553	28,5%
Économie	3.700	24,6%	1.644	37,0%	5.344	27,4%
Service aux personnes	3.312	22,0%	581	13,1%	3.893	20,0%
Industrie	1.019	6,8%	338	7,6%	1.357	7,0%
Cours généraux	992	6,6%	325	7,3%	1.317	6,8%
Hôtellerie-Alimentation	572	3,8%	172	3,9%	744	3,8%
Construction	316	2,1%	180	4,0%	496	2,5%
Arts appliqués	169	1,1%	186	4,2%	355	1,8%
Agronomie	282	1,9%	0	0,0%	282	1,4%
Habillement	133	0,9%	18	0,4%	151	0,8%
Total	15.043	100,0%	4.449	100,0%	19.493	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

La répartition par secteur montre que 28,5% des inscriptions aux EI concernent le secteur des Sciences appliquées. Cela concerne principalement les inscriptions aux EI du certificat d'aptitude pédagogique (39% des inscriptions aux EI du secteur), du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif (24% des inscriptions aux EI du secteur) et de l'auxiliaire de l'enfance (15% des inscriptions aux EI du secteur).

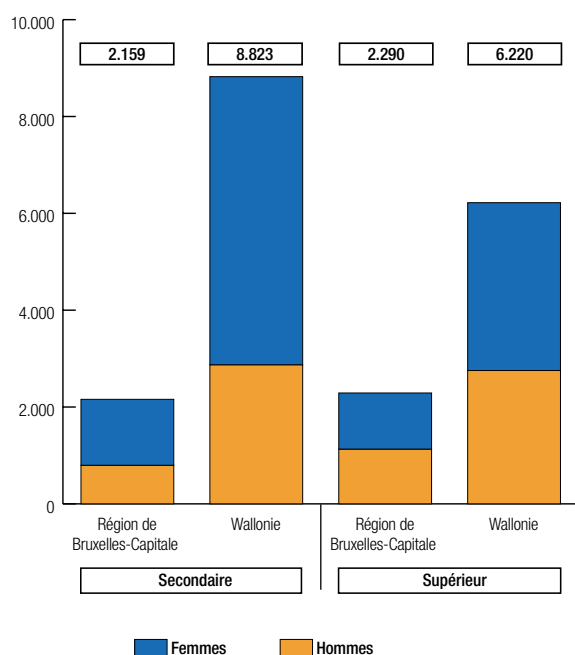
Ensuite, vient le secteur Économie avec 27,4% des inscriptions. Cela concerne principalement les domaines de :

- la comptabilité avec les inscriptions aux EI du bachelier en comptabilité (20% des inscriptions aux EI du secteur) et le technicien en comptabilité (5% des inscriptions aux EI du secteur) ;

- l'informatique avec les inscriptions aux EI du bachelier en informatique (6,7% des inscriptions aux EI du secteur) et du technicien en informatique (4,7% des inscriptions aux EI du secteur) ;
- secrétariat avec les inscriptions aux EI du secrétariat médical (7,2% des inscriptions aux EI du secteur).

D'un point de vue régional, la différence la plus marquée se trouve dans les secteurs des Sciences appliquées et de l'Économie. En effet, les inscriptions aux épreuves intégrées en Sciences appliquées représentent 30,2% en Wallonie pour 22,6% en Région de Bruxelles-Capitale. À l'inverse, les inscriptions en Économie représente 37,0% en Région bruxelloise pour 24,6% en Wallonie. Pour les autres secteurs, les différences régionales sont moins marquées.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par niveau, par région et par sexe - année scolaire 2015-2016



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

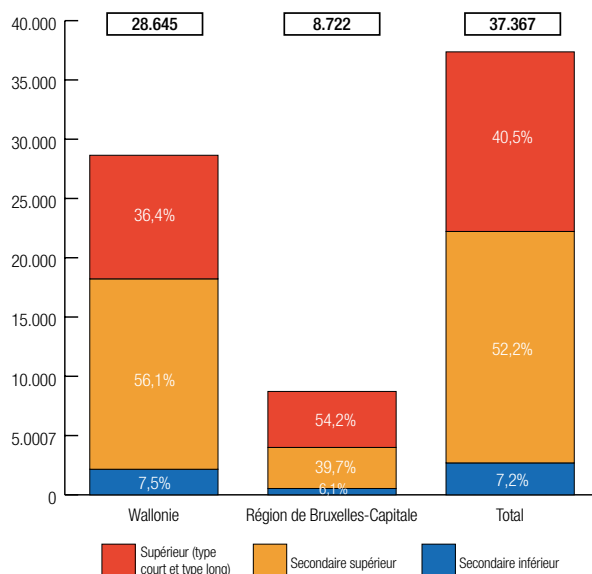
Sur les 19.492 inscriptions aux épreuves intégrées, 43,7% relèvent de l'enseignement supérieur (8.510 inscriptions). L'analyse par sexe montre que les femmes s'inscrivent davantage aux épreuves intégrées. En effet, si les femmes représentent 62,2% des inscriptions aux unités d'enseignement dans le secondaire, elles couvrent 66,6% des inscriptions aux épreuves intégrées. Pour le supérieur, elles sont 54,3% à s'inscrire aux épreuves intégrées pour 49,3% aux UE.

d) Les inscriptions aux stages

Note(s)

Stage : activité d'enseignement réalisée en collaboration avec les milieux socioprofessionnels, reconnue et évaluée par le Conseil des études. Le stage constitue une activité d'enseignement comme les autres et peut donc faire l'objet de dispense et de reconnaissance des capacités. Il peut figurer au programme de certaines sections de l'enseignement de promotion sociale, mais est obligatoire dans l'enseignement supérieur (à l'exception des sections de bachelier de spécialisation). L'activité professionnelle de l'étudiant peut, en référence aux dossiers pédagogiques, être assimilée aux stages sur décision du Conseil des études.

Répartition des inscriptions aux stages par région et par niveau - année scolaire 2015-2016



MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

La part du supérieur dans les inscriptions aux stages est plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie. En effet, en 2015-2016, 36,4% des inscriptions aux stages en Wallonie concernent le supérieur, pour 54,2% en Région de Bruxelles-Capitale sachant que la part des étudiants du supérieur fréquentant un établissement situé en Région de Bruxelles-Capitale représente 25,8% (soit 13.241 étudiants) et 19,8% en Wallonie (soit 21.284 étudiants).

Répartition des inscriptions aux stages pour les trois principaux groupes par sexe – année scolaire 2015-2016

	Inscriptions stages	% du total des inscriptions aux stages	Hommes	Femmes	% du total des inscriptions aux stages hommes	% du total des inscriptions aux stages femmes
Enseignement – Formation du personnel	10.097	27,0%	2.698	7.399	22,8%	29,0%
Services sociaux et familiaux	4.623	12,4%	586	4.037	4,9%	15,8%
Services paramédicaux	3.755	10,0%	531	3.224	4,5%	12,6%
Autres	18.892	50,6%	8.038	10.854	67,8%	42,5%
Total général	37.367	100,0%	11.853	25.514	100,0%	100,0%

Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Sur les 37.367 inscriptions aux stages, 27,0% relèvent du groupe « Enseignement – Formation du personnel ». Il s'agit, pour les trois premières sections concernées, des inscriptions aux stages du certificat d'aptitude pédagogique, du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif et des auxiliaires de l'enfance.

12,4% relèvent du groupe « Services sociaux et familiaux » et 10,0% des services paramédicaux. Il s'agit, pour une très grande part, des stages relatifs aux métiers de l'aide et des soins aux personnes : aide-soignant et aide familial.

e) Les diplômes / titres soumis à l'authentification

Note(s)

Comme déjà précisé ci-dessus, l'enseignement de promotion sociale est structuré sur une base modulaire : les formations se composent de « modules » ou « unités d'enseignement » (UE) qui permettent souplesse et flexibilité. Toute réussite d'une UE donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Ces unités d'enseignement peuvent être capitalisées pour l'obtention d'un titre de « section ».

Pour l'enseignement secondaire de promotion sociale, il s'agit de sections menant à un CESS, à des CQ correspondant au plein exercice, à des CQ spécifiques pour lesquels il existe un profil professionnel et à des certificats (sections comportant moins de 900 périodes) et au Certificat de connaissances de gestion.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale, il s'agit, de sections menant à un brevet d'enseignement supérieur (BES), à un bachelier, à un master ou à une spécialisation.

Pour obtenir ce titre, l'étudiant doit :

- capitaliser l'ensemble des UE de la section suivant un schéma décrit dans le dossier pédagogique de cette section ;
- présenter et réussir une « épreuve intégrée », si elle est prévue au dossier pédagogique de section.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le titre de « section » pourra lui être délivré.

Il est donc important de tenir compte que, dans l'enseignement de promotion sociale, de nombreuses personnes régulièrement inscrites :

- souhaitent acquérir des compétences au travers d'UE, mais ne souhaitent pas obtenir de titre ;
- n'obtiennent pas l'ensemble des certificats de réussite des UE tel que prévu au dossier pédagogique de section. Ces certificats leur permettent de présenter l'épreuve intégrée, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section ;
- ne présentent pas ou ne réussissent pas l'épreuve intégrée qui leur permet d'obtenir le titre, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section.

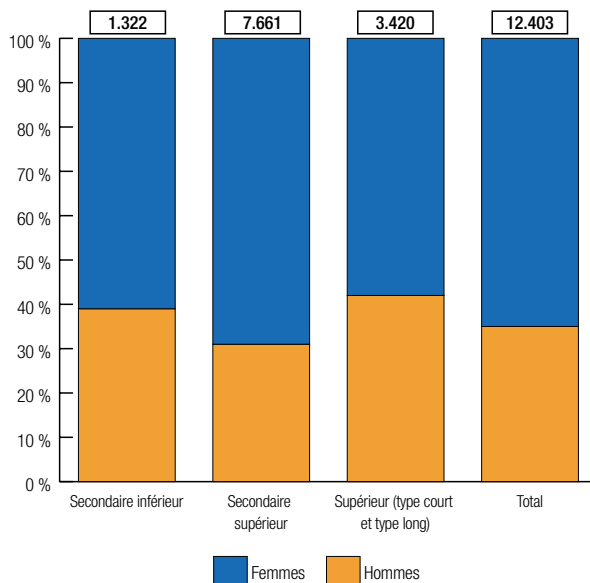
Les chiffres présentés ci-dessous ne représentent donc qu'une partie des étudiants qui fréquentent l'enseignement de promotion sociale :

- ceux qui ont suivi et réussi l'ensemble des unités d'enseignement de la section ;
- et qui ont présenté et réussi l'épreuve intégrée de la section, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section.

Seuls les titres transmis à l'administration pour authentification sont comptabilisés dans les tableaux/ graphiques suivants. Comme les établissements ne sont pas tenus de transmettre les titres pour authentification dans un temps imparti, il est possible que certains titres ne soient pas encore comptabilisés. D'autre part, les données encodées en matière de titres authentifiés ne font pas référence à une année académique précise, il existe donc une certaine marge d'erreur sur le nombre de titres délivrés dans une année académique donnée.

Par ailleurs, il est à noter que certaines sections organisées dans l'enseignement de promotion sociale mèneraient plus directement à la délivrance d'un titre. Il s'agit de sections dont le titre est nécessaire pour exercer certaines activités ou bénéficier d'un barème salarial précis tel qu'infirmier, éducateur, auxiliaire de l'enfance, aide-soignant, CAP (certificat d'aptitude pédagogique)...

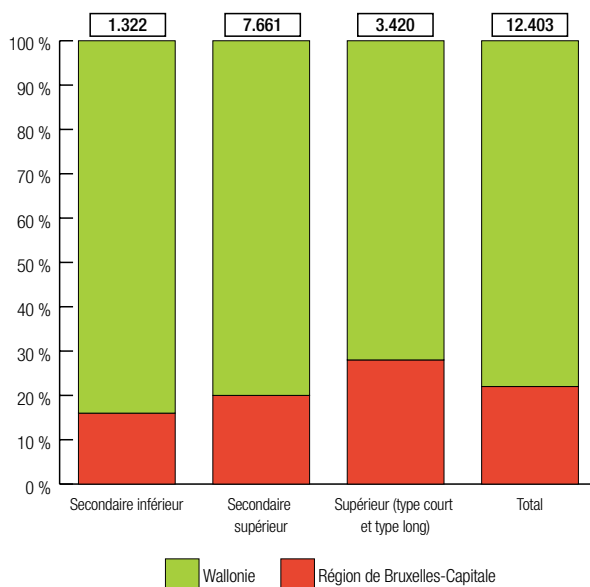
Pourcentage de titres authentifiés par l'administration par niveau et par sexe - année scolaire 2014-2015



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Sur les 12.403 titres authentifiés par l'administration, 65,0% concernent les femmes. La différence se marque davantage dans le secondaire supérieur où les hommes ne représentent que 31,4% des titres authentifiés pour ce niveau.

Pourcentage de titres authentifiés par l'administration par niveau et par région - année scolaire 2014-2015

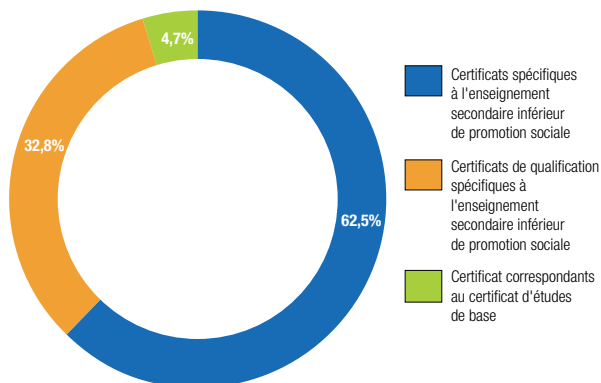


Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

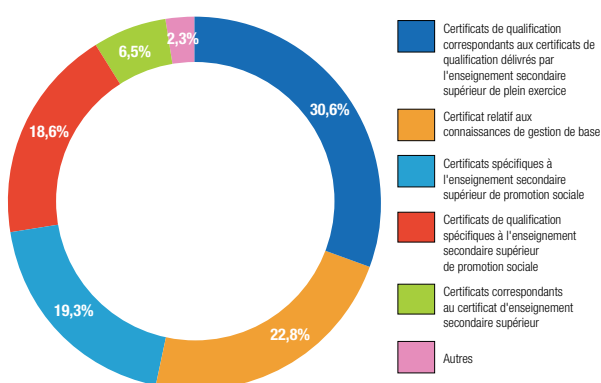
La répartition des données par niveau et par région montre que sur les 12.403 titres authentifiés, plus de 78% le sont pour des établissements situés en Wallonie. Par ailleurs, il y a davantage de titres authentifiés dans le secondaire inférieur en Wallonie qu'en Région de Bruxelles-Capitale où le nombre de titres authentifiés est plus important dans le supérieur. Cette répartition régionale suit la répartition aux inscriptions aux épreuves intégrées puisque 77,2% de celles-ci concernent des établissements situés en Wallonie. De plus, le constat est identique concernant les niveaux puisqu'il y a davantage d'inscriptions aux épreuves intégrées dans le secondaire en Wallonie alors qu'il y en a plus dans le supérieur en Région de Bruxelles-Capitale.

Pourcentage de titres authentifiés par niveau et par type de certificats / diplômes - année scolaire 2014-2015

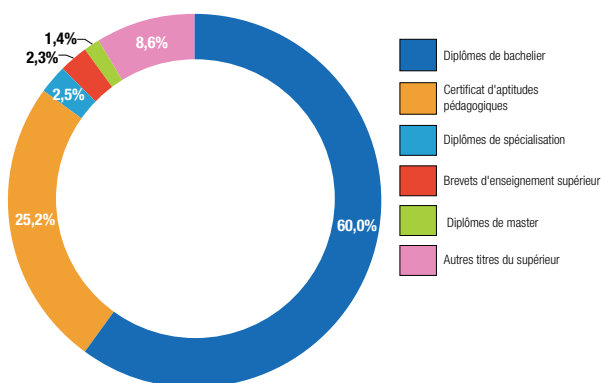
Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement secondaire inférieur par type de certificats - année scolaire 2014-2015



Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement secondaire supérieur par type de certificats - année scolaire 2014-2015



Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement supérieur par type de certificats / diplômes - année scolaire 2014-2015



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Dans l'enseignement secondaire inférieur, 1.322 titres ont été authentifiés par l'administration en 2014-2015. Il s'agit majoritairement de certificats spécifiques à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale. Il s'agit de certificats qui n'ont pas de correspondance avec l'enseignement de plein exercice dont notamment, pour les certificats spécifiques, des certificats d'opérateur en habillement et d'aide-ménagère, et pour les certificats de qualification spécifiques, des certificats de commis de cuisine et de monteur câbleur en électricité du bâtiment. Seuls 4,7% des titres sont des certificats correspondant au certificat d'étude de base (CEB).

Parmi les 7.661 titres authentifiés pour l'enseignement secondaire supérieur sont principalement délivrés :

- des certificats de qualification correspondant aux certificats de qualification délivrés par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice (30,6%). Il s'agit notamment des certificats d'aide-soignant, d'aide familial et de restaurateur ;
- le certificat relatif aux connaissances de gestion de base (22,8%) ;
- des certificats spécifiques à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale (19,3%). Il s'agit notamment des certificats d'auxiliaire de l'enfance, de secrétariat médical et de pédicurie médicale ;
- des certificats de qualification spécifiques à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale (18,6%). Il s'agit notamment des certificats d'auxiliaire de l'enfance, de technicien de bureau et de technicien en comptabilité.

Enfin, pour l'enseignement supérieur, sur les 3.420 titres authentifiés par l'administration, 60,0% sont des diplômes de bachelier suivi du certificat d'aptitude pédagogique avec 25,2%.

4.2. Projets spécifiques

4.2.1. Projet REINSERT

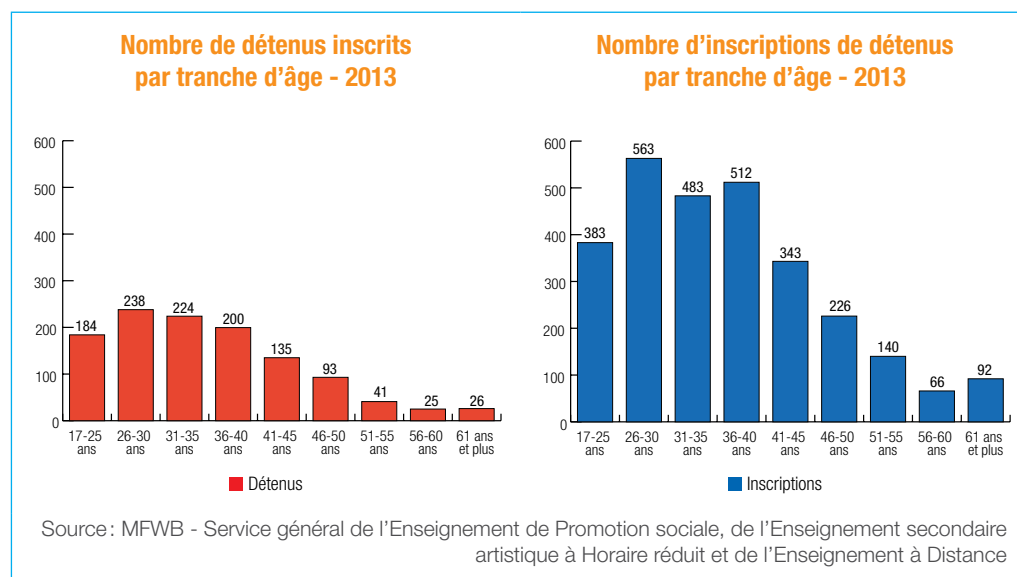
« REINSERT » est un projet de l'enseignement de promotion sociale cofinancé par le Fonds Social Européen, ayant pour objectifs de lutter contre les discriminations et les ruptures sociales et de favoriser l'insertion ou la réinsertion des détenus et des justiciables. Il s'agit bien évidemment d'objectifs à long terme auxquels l'enseignement de promotion sociale concourt grâce à son organisation en unités d'enseignement capitalisables et à la valorisation des acquis.

Depuis 2009, le projet REINSERT collabore avec la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) dans le cadre d'une convention permettant aux ASBL présentes sur le terrain de réaliser l'orientation des étudiants détenus. Pour la période 2007-2013, pas moins de 194 enseignants exprimés en équivalents temps plein (ETP) ont été impliqués dans le projet REINSERT. En moyenne sur cette période, ce sont donc quasi 28 ETP/an qui sont dédiés au projet REINSERT.

a) Intra-muros

« REINSERT intra-muros » est un projet s'adressant aux détenus incarcérés, qui planifie et soutient les UE organisées par l'enseignement de promotion sociale, au sein des 18 prisons et de l'Établissement de défense sociale de Paifve. Il vise à soutenir la réinsertion de la personne en augmentant son seuil de compétences ou d'employabilité au travers des unités d'enseignement suivies.

L'offre de formation de l'EPS organisée en milieu carcéral se focalise sur des actions allant de l'alphabétisation aux UE préqualifiantes et qualifiantes de manière à rapprocher la personne au plus près de l'emploi ou de tendre à cet objectif par une remise en parcours de formation de l'étudiant incarcéré. Le projet REINSERT intra-muros souhaite aussi renforcer les « habilités sociales » dans ce cadre particulier. L'action s'appuie notamment sur la loi de principe (12 janvier 2005) et son article 76 reconnaissant le droit du détenu d'accéder à la formation.



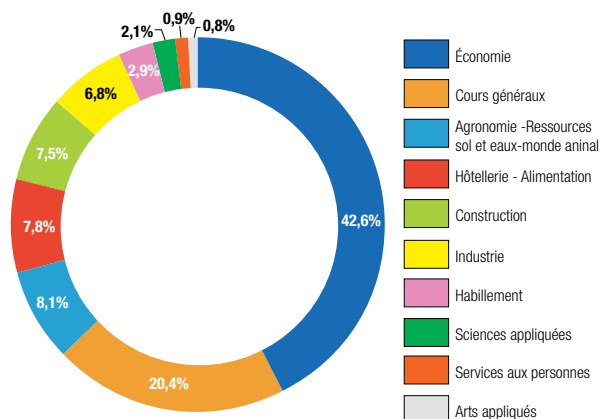
Le nombre de détenus inscrits dans l'enseignement de promotion sociale s'élève en 2013 à 1.166. Parmi ceux-ci, 20,4% sont âgés de 26 à 30 ans, 19,2% de 31 à 35 ans et 17,2% de 36 à 40 ans. Les détenus âgés de plus de 61 ans ne représentent que 2,2% de la population totale des inscrits. Cette répartition indique que les détenus qui suivent les cours sont légèrement plus jeunes que la population carcérale belge

puisque un peu moins de 51% des détenus ont entre 25 et 40 ans)¹⁹.

Les inscriptions sont au nombre de 2.808 (un détenu peut être inscrit à plusieurs formations). Leur répartition suit logiquement les mêmes tendances avec les tranches d'âge allant de 26 à 40 ans qui représentent plus de 55% du nombre total.

19 Source: Council of Europe - Annual Penal Statistics Space I - Prison Populations (Survey 2013)

Nombre d'inscriptions ventilées en pourcentage par secteur - 2013



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Note(s)

Les données du graphique ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives aux unités d'enseignement « Orientation / guidance ».

La répartition par secteur (hors UE « Orientation / guidance ») montre que plus de 40% des inscriptions se situent dans le secteur de Économie, suivi des Cours généraux avec 20,4%. Au sein du secteur Économie, ce sont les unités d'enseignement « Connaissances de gestion de base » (18,0% du secteur Économie) et « Initiation en langue anglaise en situation » (14,2% du secteur Économie) qui sont les plus fréquentées.

b) Extra-muros

« REINSERT extra-muros » est un projet visant à concevoir et déployer toute action permettant aux détenus et aux justiciables de poursuivre, dans l'enseignement de promotion sociale, un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un, en situation « extra-muros ».

Un autre objectif de REINSERT extra-muros est d'amener les différents partenaires c'est-à-dire les établissements de l'enseignement de promotion sociale d'une part et le personnel des différents services ou institutions travaillant à la réinsertion des détenus d'autre part, à collaborer et à communiquer de manière directe sans passer par l'équipe pédagogique REINSERT extra-muros.

Dans un objectif de lutte contre les discriminations et de (ré)insertion des ex-détenus et des justiciables, ces derniers deviendront, dès leur inscription dans l'EPS, des étudiants comme tous les autres, ne pouvant être identifiés comme appartenant à une catégorie spécifique.

C'est bien cet objectif et les méthodologies utilisées pour y arriver qui empêchent d'aboutir à une comptabilisation complète de ces étudiants.

Néanmoins, une comptabilisation partielle révèle que pour l'année scolaire 2015-2016, 112 personnes (détenus ou justiciables) ont été orientées vers l'enseignement de

promotion sociale après entretien avec l'équipe pédagogique, et 40 via l'intermédiaire d'un travailleur social se trouvant soit au sein de la prison, soit en maison de justice, soit dans une asbl de réinsertion.

4.2.2. Alphabétisation

L'alphabétisation est la « *capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer en utilisant du matériel imprimé et écrit associé à des contextes variables. L'alphabétisation suppose une continuité de l'apprentissage pour permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société tout entière* »²⁰.

L'enseignement de promotion sociale propose ainsi des unités d'enseignement de « Français de base », selon la terminologie adoptée dans les présentations des contributions de l'enseignement de promotion sociale aux « États des lieux du Comité de pilotage de l'alphabétisation des adultes »²¹. Cela recouvre les UE suivantes : alphabétisation (niveaux 1 à 4), section français langue étrangère, formation de base (niveaux 1 à 3), section CEB, compétences générales de base et remédiation et remise à niveau en connaissances générales en français.

20 UNESCO, Aspects of Literacy Assessment, Topics and Issues from the UNESCO Expert Meeting (ED-2005NWW23), juin 2005, Paris.

21 <http://www.alpha-file.be/index.php?id=1057>

Nombre d'étudiants en alphabétisation et dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale dans les différents bassins - année scolaire 2015-2016

	Alphabétisation Nombre d'étudiants	Secondaire inférieur Nombre d'étudiants	% d'étudiants en alphabétisation
Bruxelles	3.602	17.580	20,5%
Brabant wallon	74	1.436	5,2%
Hainaut centre	571	6.388	8,9%
Hainaut sud	599	5.433	11,0%
Huy Waremme	192	1.655	11,6%
Liège	3.124	10.782	29,0%
Luxembourg	875	5.027	17,4%
Namur	604	4.625	13,1%
Verviers	397	1.734	22,9%
Wallonie picarde	337	2.863	11,8%
Total général	10.375	57.523	18,0%

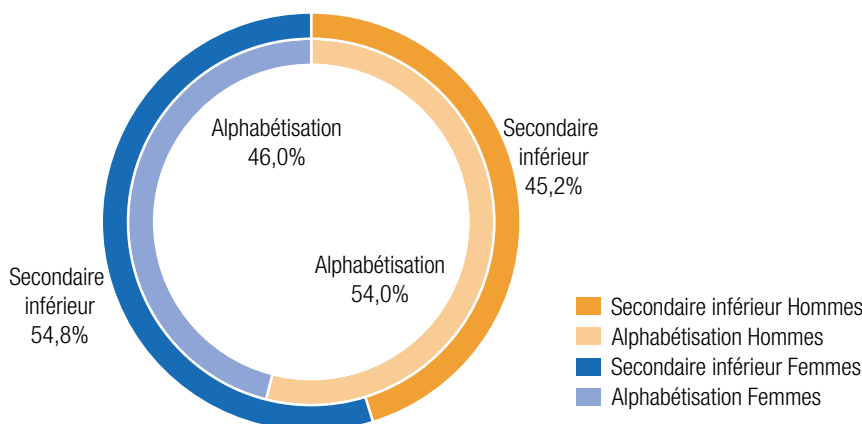
Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

En 2015-2016, parmi les 145 établissements de promotion sociale proposant un enseignement de niveau secondaire inférieur, 80 proposent des cours d'alphabétisation. Ce sont ainsi 10.375 étudiants qui fréquentent les cours d'alphabétisation dans les établissements de promotion sociale sur les 57.523 étudiants fréquentant l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale. Le bassin de Liège comprend la proportion la plus importante d'étudiants fréquentant les cours d'alphabétisation puisqu'ils représentent 29,0%

des étudiants du secondaire inférieur, suivi du bassin de Verviers et de Bruxelles avec respectivement 22,9% et 20,5% de l'ensemble des étudiants du secondaire inférieur.

En termes de périodes organisées, cela représente 115.086 périodes pour l'alphabétisation et le CEB. Parmi celles-ci, 44.792 périodes portent sur les UE «Alphabétisation» et 53.331 sur les UE «Français langue étrangère».

Nombre d'inscriptions en alphabétisation et dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale, par sexe - année scolaire 2015-2016



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

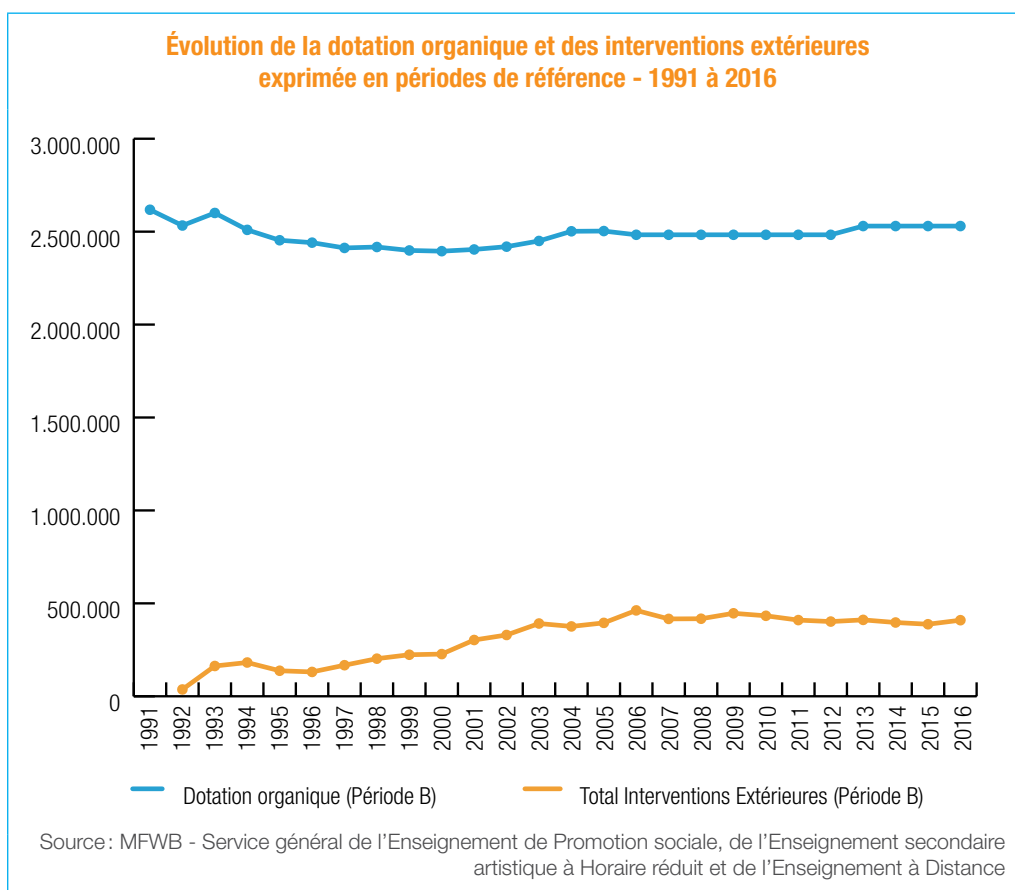
Le nombre d'inscriptions en alphabétisation s'élève à 15.072 parmi les 99.591 en secondaire inférieur. Une différence est constatée dans la ventilation par sexe puisque les hommes représentent 54,0% des inscriptions en alphabétisation alors que dans la population globale du secondaire inférieur de promotion sociale, le rapport s'inverse puisque les hommes ne représentent plus que 45,2%.

4.2.3. Interventions extérieures : conventions et Fond social européen

Les établissements de promotion sociale se voient attribuer chaque année une dotation organique (des périodes) exprimée dans une unité de référence appelée « périodes B ». L'établissement décidera d'affecter ces périodes aux unités d'enseignement qu'il organise aux différents niveaux : secondaire inférieur,

secondaire supérieur, supérieur de type court et supérieur de type long. Le coût en périodes de référence est différent en fonction du niveau des UE : plus le niveau est élevé, plus le coût pour l'établissement est important. Ce coût, exprimé en périodes de référence, est déduit des périodes de référence attribuées annuellement à chaque établissement (la dotation organique annuelle de chaque établissement)..

Complémentaire à cette dotation organique, l'établissement peut également bénéficier de périodes en interventions extérieures. Les établissements de promotion sociale disposent ainsi de moyens complémentaires obtenus, notamment, au travers de conventions conclues avec des organismes, des institutions, des entreprises, des personnes et des associations ou du Fonds social européen.



L'évolution de la dotation organique exprimée en périodes de référence reste relativement stable dans le temps, avec un maximum de 2,6 millions de périodes en 1991 et un minimum de 2,4 millions de périodes en 2000. Les interventions extérieures ont augmenté de manière plus

importante au fil du temps pour arriver en 2016 à un peu plus de 400.000 périodes. Une partie des interventions extérieures se font à l'initiative des Gouvernements sous forme de projets particuliers.

Répartition des interventions extérieures (période B) par type - 2016

Type d'interventions extérieures (IE)	Périodes de référence	En % du total des IE
Conventions	171.503	41,9%
Fonds Européens - FSE	52.420	12,8%
Conventions - Périodes complémentaires	47.287	11,6%
Autres	138.168	33,8%
Total	409.378	100,0%

Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Sur les 409.378 périodes, plus de 40% sont des conventions, 12,8% relèvent du Fonds social européen (FSE) et 11,6% sont des périodes en convention allouées à des projets particuliers.

a) Les conventions

Prévue dans le décret fondateur de l'enseignement de promotion sociale, la possibilité d'établir des partenariats avec des organismes et associations privées et publiques a été clairement définie en 1994.

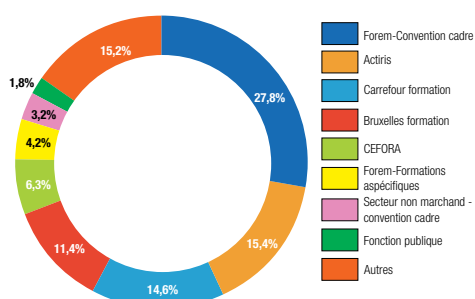
Ces partenariats, qui se concrétisent sous forme de conventions, répondent aux finalités de l'enseignement de promotion sociale et s'établissent à la demande de partenaires qui disposent de groupes d'apprenants à former.

Les établissements organisent ces formations en complément de leur offre structurelle et peuvent faire dispenser les unités d'enseignement en leur sein ou à l'extérieur, sur le site de l'entreprise par exemple.

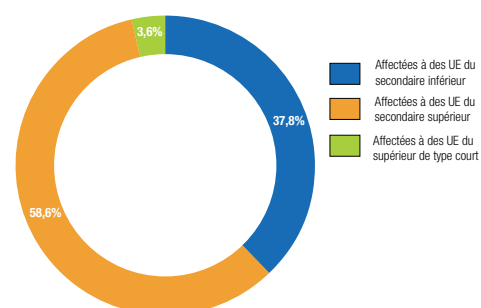
Les conventions « ordinaires » ou cadres concernent près de deux tiers des établissements d'enseignement de promotion sociale.

Les partenaires peuvent s'engager à prendre en charge financièrement tout ou partie des périodes dispensées par l'enseignant dans ce cadre. Le salaire de l'enseignant étant préfinancé, la Fédération Wallonie-Bruxelles se charge de récupérer les montants dus par les partenaires. Le coût des formations est calculé sur base forfaitaire et se module en fonction de leur niveau et de leur type. Il est soumis aux variations de l'indice des prix et aux accords sectoriels, notamment. Les périodes non financées sont déduites de la dotation de périodes des établissements.

Répartition par partenaire des périodes « conventions » obtenues par les établissements (pourcentage exprimé en périodes de référence - B) - 2016



Répartition par niveau des périodes « conventions » obtenues par les établissements (pourcentage exprimé en périodes de référence - B) - 2016



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

27,8% relèvent de la convention-cadre avec le Forem, 15,4% d'Actiris et 14,6% de Carrefour Formation (en partenariat avec le Forem). Ces trois opérateurs représentent donc près de 60% des conventions conclues avec des organismes.

Pour la répartition par niveau, 58,6% concernent des UE classés au secondaire supérieur, 37,8% du secondaire inférieur et 3,6% du supérieur de type court.

Répartition par secteur des périodes organisées en convention par les établissements – 2015-2016

Secteur	Part du secteur dans les périodes organisées en convention
Économie	38,0%
Sciences appliquées	23,2%
Cours généraux	14,7%
Industrie	9,1%
Services aux personnes	6,4%
Construction	5,7%
Hôtellerie - Alimentation	1,8%
Agronomie-Ressources sol et eaux-Monde animal	1,0%

Répartition par niveau des périodes organisées en convention par les établissements – 2015-2016

Niveau	Périodes organisées en convention
Secondaire inférieur	62.794
Secondaire supérieur	82.499
Supérieur de type court	4.530

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Les données par secteur montrent que 38,0% des conventions sont conclues pour le secteur Économie, suivi à 23,2% pour le secteur Sciences appliquées (voir la note relative à ce secteur en page 32) et 14,7% pour celui des cours généraux. Par ailleurs, plus de 50% de ces conventions sont conclues au niveau secondaire supérieur.

b) Le Fonds social européen (FSE)

Les fonds structurels de l'Union européenne sont des instruments financiers qui ont pour but de renforcer la cohésion européenne en favorisant un développement économique et social plus équilibré des diverses régions de l'Union européenne.

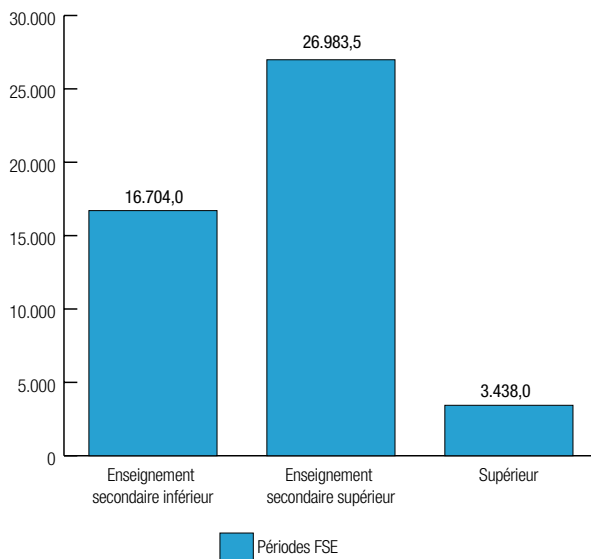
Parmi ces fonds, le Fond social européen (FSE) est le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il aide les citoyens à trouver un emploi (ou un meilleur

emploi), favorise l'intégration des personnes défavorisées et contribue à l'épanouissement personnel de chacun.

Depuis janvier 1990, l'enseignement de promotion sociale (EPS), au travers d'une centaine d'établissements scolaires, organise de manière récurrente des actions de formation cofinancées par le FSE dans le cadre des grands programmes qu'il développe.

Le FSE apporte 50% des moyens, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit les 50% complémentaires au service de la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale sur son territoire.

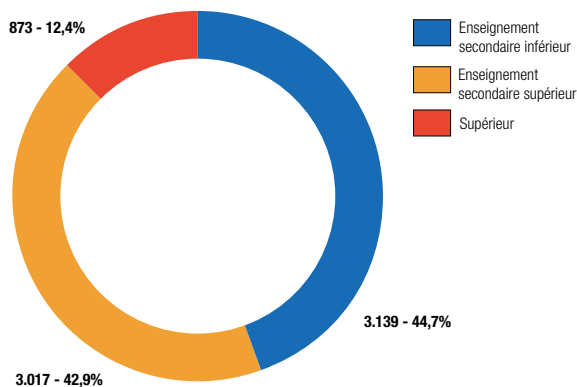
Nombre de périodes financées par le FSE par niveau - 2015-2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

En 2015-2016, 88 établissements bénéficiaient d'un financement du FSE. Ceux-ci ont bénéficié au total de 47.125,5 périodes financées par le FSE. Comparé à la répartition générale des conventions par niveau, le supérieur bénéficie d'un plus grand nombre de périodes dans le cadre du financement par le FSE. En effet, 7,3% des périodes financées par le FSE concernent le supérieur pour 3,6% du total des conventions (des périodes en convention).

Financement FSE - Nombre d'étudiants par niveau - 2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

En 2016, 7.029 personnes ont suivi des UE qui ont fait l'objet d'un financement par le FSE. Ces étudiant se sont retrouvés, pour 44,7% d'entre-eux dans des UE classées au niveau secondaire inférieur, 42,9% dans des UE classées au secondaire supérieur et 12,4% dans des UE classées au supérieur.

Répartition par secteur des périodes de cours financées par le FSE – 2015-2016

Secteur	Part du secteur dans les périodes financées par le FSE
Économie	26,0%
Sciences appliquées	23,9%
Cours généraux	22,6%
Services aux personnes	8,1%
Industrie	6,9%
Hôtellerie - Alimentation	4,9%
Construction	3,5%
Arts appliqués	1,8%
Agronomie-Ressources sol et eaux-Monde animal	1,4%
Habillement	1,0%
Total général	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

L'analyse des périodes financées par le FSE montre, qu'en 2015-2016, ce sont les secteurs de l'Économie (avec 26,0%), des sciences appliquées (23,9%) et des cours généraux (22,6%) qui sont les plus représentés. À eux trois, ces secteurs représentent plus de 70% des périodes financées par le FSE.

4.2.4. Valorisation des acquis (VA)

Depuis le Décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991, les établissements d'enseignement de promotion sociale sont autorisés à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans tout enseignement ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle et personnelle (Art. 8).

Une identification des valorisations est indispensable afin, d'une part, de recenser leur nombre total et, d'autre part, de distinguer les

valorisations d'acquis formels (sur la base de titres ou d'attestations), de celles sur la base d'acquis non-formels (qui revêtent un caractère intentionnel de la part de l'apprenant de se former) ou informels (qui possèdent la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant, involontaire). Des informations supplémentaires ont été demandées aux établissements pour distinguer :

- l'admission²²/dispense formelle ;
- la sanction²² formelle ;
- l'admission/dispense informelle ou non-formelle ;
- la sanction informelle ou non-formelle.

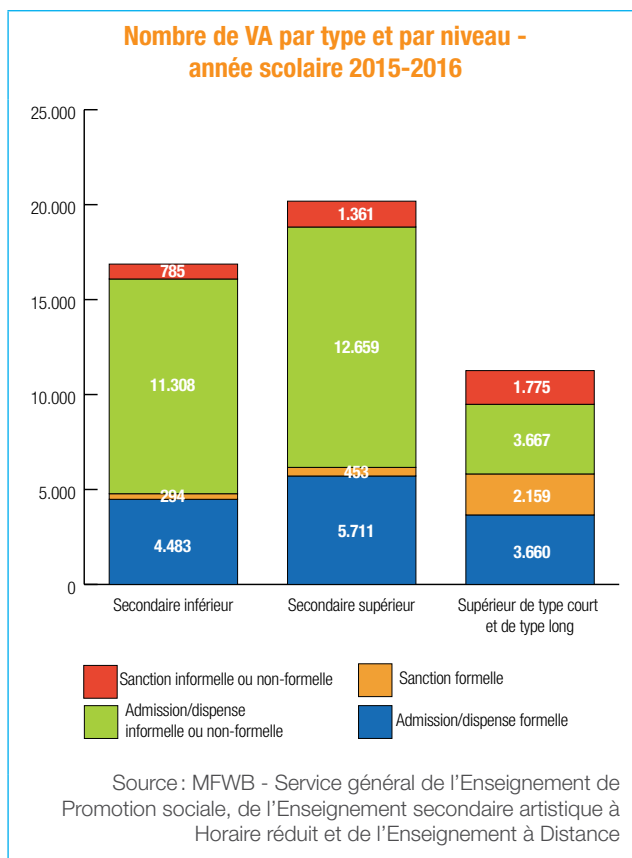
22 Il y a lieu de distinguer deux procédures :
1. la reconnaissance des capacités acquises par un étudiant pour son admission dans une unité de formation ;
2. la reconnaissance des capacités acquises pour la sanction d'une ou plusieurs unités de formation, en vue de la capitalisation permettant la sanction d'une section.
(source : circulaire 2055 - Modalités de reconnaissance, par le Conseil des études, des capacités acquises pour l'admission dans des unités de formation ou pour la sanction de celles-ci, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 pris en application de l'article 8 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale).

Nombre de VA par type - année scolaire 2015-2016

Type de VA	Nombre de VA	% du total
Admission/dispense formelle	13.854	28,7%
Sanction formelle	2.906	6,0%
Admission/dispense informelle ou non-formelle	27.634	57,2%
Sanction informelle ou non-formelle	3.921	8,1%
Total général	48.315	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Pour l'année 2015-2016, les valorisations sont au nombre de 48.315. Parmi celles-ci, ce sont les admissions/dispenses informelles ou non-formelles dans des unités d'enseignement qui sont les plus nombreuses avec 57,2% du nombre total de valorisations. À l'inverse les sanctions formelles d'unités d'enseignement ne représentent que 6,0% des valorisations.



Sur les 48.315 valorisations, 41,8% relèvent d'UE classées au secondaire supérieur, 34,9% d'UE classées au secondaire inférieur et 23,3% d'UE classées au supérieur. Dans le secondaire (inférieur et supérieur), ce sont les admissions/dispenses informelles ou non-formelles qui sont les plus fréquentes puisqu'elles représentent plus de 60%, suivies des admissions/dispenses formelles avec plus de 25% des valorisations. Par contre, dans le supérieur, les valorisations se répartissent de manière plus équilibrée.

4.2.5. Validation des compétences

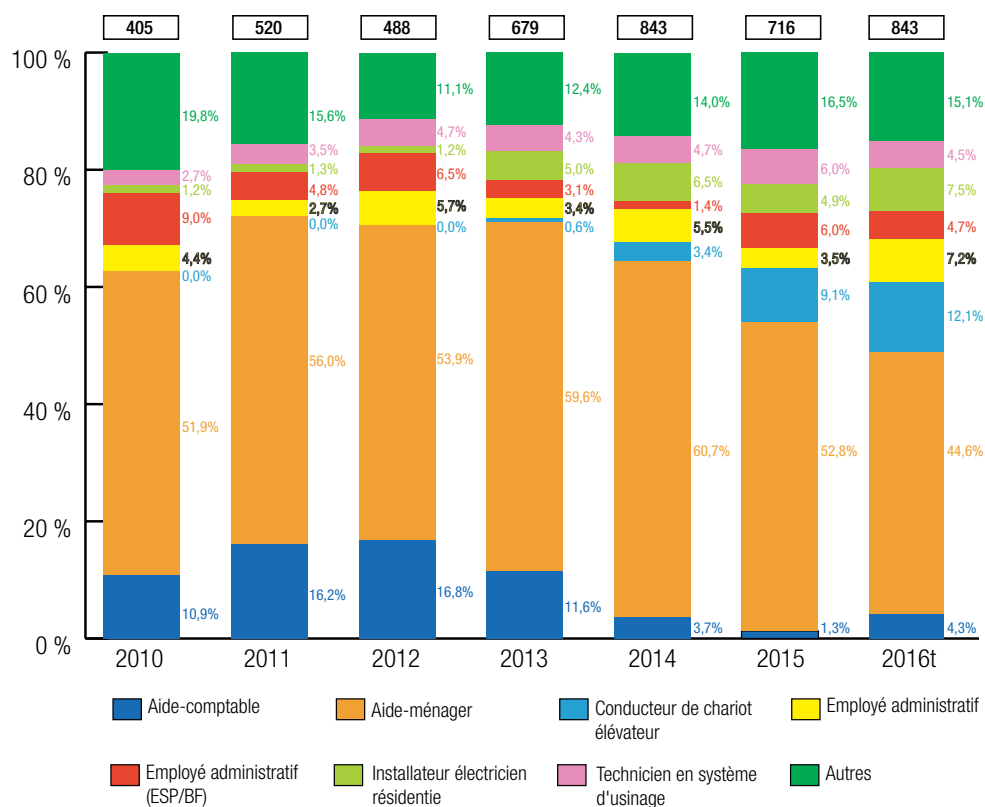
La validation des compétences est une démarche qui permet à des personnes ayant développé des compétences particulières dans un métier, de façon formelle ou informelle, d'obtenir une certification moyennant le passage d'épreuves. Suite à la réussite de celles-ci, le candidat dispose d'un titre officiel qui atteste de sa maîtrise de certaines compétences. Ces « titres de compétences », reconnus par les trois gouvernements francophones ainsi que les secteurs professionnels et les pouvoirs locaux, sont également valorisables dans l'enseignement de promotion sociale et permettent, dans certains cas, au candidat qui souhaite reprendre une formation complète, pour obtenir une certification de l'enseignement, de bénéficier de certaines dispenses. Celles-ci pouvant réduire de manière non négligeable la durée de la formation.

Les épreuves de validation sont organisées dans des Centres de validations agréés où le déroulement de l'épreuve est identique chaque Centre.

En 2016, sept Centres de validation des compétences, dont deux en partenariat, sont gérés par l'EPS et disposent de moyens qui leur permettent de fonctionner avec une offre de validation régulière, permettant aux candidats(tes) de profiter d'un service gratuit.

Ces Centres ont organisé 348 sessions de validations, ce qui représente 1.207 inscriptions aux épreuves et 1.067 candidats présents. Le taux de réussite des épreuves de validation organisées par ces Centres est de 79%, ce qui représente 842 titres délivrés.

Évolution du nombre de titres de compétence délivrés par les 7 Centres de validations des compétences de l'enseignement de promotion sociale - 2010 à 2016



Source: MFWB - Service général de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'Enseignement secondaire artistique à Horaire réduit et de l'Enseignement à Distance

Le nombre de titres délivrés par l'enseignement de promotion sociale ne cesse d'augmenter passant de 405 à 842 (soit +108,3%). Le titre le plus délivré en 2016 est celui d'aide-ménager (44,6%), suivi de celui de conducteur de chariot élévateur (12,1%) et d'installateur électricien résidentiel (7,5%). Les autres épreuves de validation organisées par les Centres de l'EPS sont: boulanger-pâtissier, barman, premier chef de rang, garçon serveur de restaurant, jardinier, fossoyeur, installateur sanitaire, employé administratif des services commerciaux, tôlier industriel, technicien PC réseaux, mécanicien d'entretien, technicien en système d'usinage et opérateur de production sur ligne industrielle.

Depuis 2017, deux Centres de validation supplémentaires ont été ouverts pour les titres de tuteur en entreprise et esthéticien, ce qui amène l'enseignement de promotion sociale à proposer, à ce jour, les services de 9 Centres de validation proposant un ensemble de 21 titres de compétences.

Les Centres de validation de l'EPS ont répondu également présent dans le cadre de la reconversion des travailleurs de Caterpillar Gosselies où des validations ont été organisées au sein même de l'entreprise concernant les titres de conducteur de chariot élévateur frontal et tuteur en entreprise avec un taux de réussite de plus de 90%.

4.2.6. Conventions automatiques de valorisation

La législation relative à l'enseignement de promotion sociale²³ prévoit la possibilité de conventions automatiques de valorisation entre un organisme de formation et l'enseignement de promotion sociale. C'est le cas notamment dans l'enseignement secondaire de promotion sociale pour certaines formations organisées par les asbl Siréas et Formation Insertion Jeunes ainsi que pour les formations d'« aide familiale » organisées par trois asbl agréées par la Commission communautaire française (COCOF).

Dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, une telle convention automatique de valorisation existe pour la formation « comptable » de l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises) pour poursuivre vers le « bachelier en comptabilité » organisé par l'enseignement de promotion sociale. Le SFPME (Service Formation PME) en collaboration avec la Chambre Belge des Comptables de Bruxelles (CBC) devrait, très prochainement, pouvoir faire profiter ses étudiants de la même opportunité.

Concrètement, une personne qui a réussi une formation spécifique dans un organisme de formation, par exemple « ouvrier menuisier » auprès de l'asbl Siréas, obtient une reconnaissance officielle de ses compétences et peut poursuivre son parcours dans la section « ouvrier menuisier » organisée par l'enseignement de promotion sociale. Pour ce faire, il faut que l'organisme ait signé avec l'enseignement de promotion sociale une convention automatique de valorisation pour cette formation : c'est à cette condition que la personne pourra bénéficier d'un allègement de son parcours de formation en EPS. Elle pourra ainsi être réputée maîtriser les acquis d'apprentissage (anciennement capacités terminales) d'une unité d'enseignement et être admise dans le niveau suivant sans avoir à passer de test d'admission. Cet allègement du parcours peut aller jusqu'à l'inscription à l'épreuve intégrée d'une section classée au niveau secondaire.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale, les règles sont fixées par l'article 118 du « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » du 07 novembre 2013.

Pour que ce type de convention automatique de valorisation puisse être activé, un ensemble de démarches doit être effectué par l'organisme de formation, en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale.

Il existe à l'heure actuelle huit conventions automatiques de valorisation qui concernent l'enseignement de niveau secondaire et une, bientôt deux, pour l'enseignement de niveau supérieur.

De nombreux contacts sont actuellement en cours avec d'autres opérateurs publics ou privés de formation qui ont vu dans ce dispositif la possibilité pour les personnes formées chez eux d'obtenir une valorisation automatique de leurs compétences et de continuer leur parcours dans l'enseignement de promotion sociale.

Les conventions automatiques de valorisations seront donc encore amenées à se développer dans le futur.

23 Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011.

5 Conclusion

Ce zoom a permis de mettre en évidence la multitude des composantes et des publics touchés par l'enseignement de promotion sociale. Avec un budget de plus de 190 millions d'euros, l'EPS organise ses différentes activités au travers de ses 160 établissements et ses près de 3.000 unités d'enseignement distinctes activées en 2015-2016 par les établissements dont 63% sont classées au niveau secondaire et 37% au niveau supérieur. Ces établissements agissent, dans certains cas, en partenariat avec différents acteurs externes tels que les associations, le monde du travail, des organismes et institutions publics et privés. Ce sont ainsi plus de 1.000 conventions qui sont conclues par an avec des organismes extérieurs.

L'analyse des données montre que, près de 160.000 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement de promotion sociale en 2015-2016 et qu'ils ont généré 430.000 inscriptions dans des unités d'enseignement. Celles-ci, organisées dans 160 établissements, ont été portées par 10.811 enseignants (situation au 30 juin 2016), soit 2.759 équivalents temps plein. Sur l'ensemble des inscriptions dans les unités d'enseignement, cela représente plus de 37.000 inscriptions à des stages et près de 20.000 inscriptions aux épreuves intégrées. Ces dernières ont permis de délivrer plus de 12.000 titres qui ont été authentifiés par l'administration.

Plus spécifiquement, l'enseignement de promotion sociale a permis :

- à plus de 1.000 détenus de suivre des unités d'enseignement en 2013 ;
- à plus de 10.000 étudiants de suivre des cours d'alphabétisation dispensés au travers de 115.000 périodes d'alphabétisation organisées par les établissements en 2015-2016 ;
- d'organiser plus de 48.000 valorisations des acquis pour prendre en considération les acquis formels, non-formels et informels dont disposent les étudiants qui s'inscrivent dans l'enseignement de promotion sociale ;
- de délivrer près de 850 titres de compétences qui assurent une reconnaissance des compétences professionnelles du porteur auprès des employeurs.

Acteur majeur de l'enseignement, il offre à un public adulte la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences ou de développer des compétences existantes et de décrocher une certification pour, in fine, assurer une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Annexes

Liste des secteurs et groupes

SECTEUR	GROUPE
COURS GENERAUX	COURS GENERAUX-DIVERS
	MATHEMATIQUE
	SCIENCES
	FRANCAIS
	POLYVALENTES
	ELEMENTS DE CULTURE
	INSERTION-REINSERTION
	PHILOSOPHIE
AGRONOMIE-RESSOURCES SOL ET EAUX-MONDE ANIMAL	AGRONOMIE-DIVERS
	AGRICULTURE
	HORTICULTURE
	SYLVICULTURE
	AQUACULTURE
	PROBLEMES D'ENVIRONNEMENT
	ETUDE ET SOINS DU MILIEU
INDUSTRIE	INDUSTRIE-DIVERS
	ELECTRICITE
	ELECTRONIQUE
	MECANIQUE
	AUTOMATION
	MECANIQUE DES MOTEURS
	MECANIQUE APPLIQUEE
	METAL/PLASTIQUES/MATERIAUX COMPOSITES
	FROID-CHAUD
	INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
CONSTRUCTION	CONSTRUCTION-DIVERS
	BOIS
	CONSTRUCTION
	GROS ŒUVRE
	EQUIPEMENT DU BATIMENT
	PARACHEVEMENT DU BATIMENT
	INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

SECTEUR	GROUPE
HOTELLERIE-ALIMENTATION	HOTELLERIE-ALIMENTATION-DIVERS
	HOTELLERIE
	BOUCHERIE-CHARCUTERIE
	BOULANGERIE-PATISSERIE
	CUISINE DE COLLECTIVITE
	RESTAURATION
	TRAITEURS-ORGANISATEURS DE BANQUETS
	ART CULINAIRE FAMILIAL
	DIETETIQUE
HABILLEMENT	HABILLEMENT-DIVERS
	INDUSTRIE TEXTILE
	CONFECTION
	ACCESSOIRES D'HABILLEMENT
	AMEUBLEMENT
	AMEUBLEMENT-HABILLEMENT
ARTS APPLIQUES	ARTS APPLIQUES-DIVERS
	ARTS DECORATIFS
	ARTS GRAPHIQUES
	AUDIO-VISUEL
	ARTS VISUELS
	ACTIVITES ARTISTIQUES
	ARTS CONTEMPORAINS
ECONOMIE	ECONOMIE-DIVERS
	GESTION
	SECRETARIAT
	LANGUES
	TOURISME
	INFORMATIQUE
	TERTIAIRE INDUSTRIEL
	BIBLIOTHEQUE
	METIERS DE LA COMMUNICATION
SERVICES AUX PERSONNES	SERVICES AUX PERSONNES-DIVERS
	SERVICES SOCIAUX ET FAMILIAUX
	SERVICES PARAMEDICAUX
	SOINS DE BEAUTE
	RELATIONS SOCIALES
SCIENCES APPLIQUEES	SCIENCES APPLIQUEES-DIVERS
	SCIENCES APPLIQUEES
	EDUCATION PHYSIQUE
	RESSOURCES HUMAINES
	PSYCHOLOGIE
	PSYCHOLOGIE SOCIALE
	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PERSONNEL
	PEDAGOGIE
	ENSEIGNEMENT-FORMATION DU PERSONNEL
SOCIOLOGIE	

Colophon

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles –
Belgique

Secrétariat général – Direction de la Recherche

www.directionrecherche.cfwb.be
d.i.recherche@cfwb.be

En collaboration avec

Administration générale de l'Enseignement (AGE):
www.enseignement.be
ARES : www.ares-ac.be
IWEPS : www.iweps.be

Conception et coordination générale

Dominique Simon, Direction de la Recherche
Pour les données et indicateurs : Jean-François
Bister, Administration générale de l'Enseignement

Équipe

Jean-François Bister (AGE - DGENORS),
Claire Dujardin (IWEPS),
Nathalie Jauniaux (ARES),
Geoffroy Libertiaux (AGE),
Christine Mainguet (IWEPS),
Thierry Meunier (AGE - DGENORS)

Maquette

Polygraph

Mise en page, graphisme

Mungo Graphic

Editeur responsable

Frédéric Delcor, Secrétaire Général
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

Dépôt légal : D/2017/10.725/1

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2017.

Tous droits de reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tout pays.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
FW-B.BE

